GRC
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ POLICIÈRE DEPUIS 1938

GAZETTE

QUESTIONS ET RÉPONSES
ENTREVUE AVEC LE NOUVEAU COMMISSAIRE DE LA GRC P. 6

VOL.74, Nº 1, 2012

PAS DE SOLUTION FACILE
LUTTER CONTRE LES DROGUES DE PRÉDILECTION D'AUJOURD'HUI

SAVOIR-FAIRE CHIMIQUE
CONTENIR LE FLÉAU DES DROGUES SYNTHÉTIQUES P. 8

MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE
GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SOLUTIONS À L'ABUS D'OXYCODONE P. 18

TECHNOLOGIE MOBILE
DÉTECTION DES MÉTABOLITES SUR LES EMPREINTES DIGITALES P. 20

MÉDIAS SOCIAUX
MICROBLOGUER DURANT UNE CATASTROPHE NATURELLE P. 34

RCMP-GRC.GC.CA

Gendarmerie royale du Canada | Royal Canadian Mounted Police

Canada

GRC

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

CARRIERES
GRC.CA

GAZETTE
Au service de la communauté policière depuis 1938
Vol. 73, Nº 3, 2011
Une publication de la Gendarmerie royale du Canada

DOSSIERS

8 Les défis liés aux drogues de confection au Canada
10 Consommation avertie : acheter des produits pharmaceutiques sur Internet peut vous tuer
12 Débat de spécialistes : Peut-on contrôler la production de drogues synthétiques?
14 La police d'Ottawa adopte l'intervention précoce pour les jeunes
16 Surveillance du trafic de drogues à l'aéroport international de Toronto
17 Équilibre entre santé et sécurité au site d'injection supervisée à Vancouver
18 Groupe de travail : approche communautaire des médicaments d'ordonnance
20 Une technologie nouvelle qui détecte les métabolites sur les empreintes digitales
22 Comprendre le comportement des toxicomanes et son incidence pour la police
24 Programmes de prévention de la toxicomanie pour les jeunes
26 La collaboration interorganismes, clé de la lutte contre les drogues contrefaites

RUBRIQUES

4 Mot de la rédaction
5 Actualités
6 Entrevue avec le commissaire de la GRC, Bob Paulson
28 Les faits : Les crimes fortuits à la suite de catastrophes naturelles
29 Nouvelles technologies : Les avantages des véhicules aériens sans pilote
30 Entretien avec Robert Wittman du FBI, expert en vol d'œuvres d'art
32 À l'avant-scène
34 Reportage : La police utilise les médias sociaux lors des inondations du Queensland
36 Les dernières tendances : Un logiciel qui trie les images d'exploitation d'enfants

LES DROGUES ACTUELLES : SUCCÈS ET DÉFIS

Il n'y a rien de nouveau dans l'usage et l'abus de drogues; les gens en consomment depuis des siècles. Toutefois, les drogues de rue traditionnelles comme la cocaïne et l'héroïne ne sont plus les drogues de prédilection. De nos jours, les drogues synthétiques, dont la méthamphétamine, sont les plus consommées au monde après le cannabis.

Le dossier de ce mois-ci porte sur la production et l'offre de drogues synthétiques comme la meth et l'ecstasy. Celles-ci posent problèmes à la police, car leurs précurseurs changent constamment et les drogues peuvent être fabriquées à peu près partout. Selon la police, il n'existe pas de solution miracle, mais de grands progrès sont réalisés.

On examine aussi la façon dont les médicaments et les produits de santé contrefaits vendus sur Internet se retrouvent entre les mains d'utilisateurs peu méfiants, et on s'intéresse aux victimes de drogues illicites, qu'on a souvent tendance à oublier.

Le s.é.-m. Mark Houldsworth de la Police d'Ottawa explique les avantages d'intervenir rapidement auprès des jeunes à risque et de les aiguiller vers les organismes communautaires compétents. On parle aussi du Centre national de prévention du crime (CNPC) de Sécurité publique Canada et de trois projets prometteurs de prévention des toxicomanies chez les jeunes.

Dans la foulée de la décision de la Cour suprême du Canada qui permet au centre d'injection supervisé de Vancouver, le seul au Canada, de continuer ses activités, l'insp. Scott Thompson de la Police de Vancouver décrit le modèle utilisé et ce que cela implique pour les policiers. Comme d'autres villes canadiennes songent à ouvrir de tels centres, Thompson dit que la police doit absolument participer à la planification.

Plus loin, Mike Bosse, chef adjoint de la Police de Lexington au Kentucky, décrit une arrestation effectuée en début de carrière et l'influence positive d'une simple décision sur le sort de la personne.

On examine aussi l'abus de médicaments sur ordonnance, un problème grave et en progression.

Le s.é.-m. Shawn White de la Police communautaire de Cornwall discute des tragédies dans sa collectivité et ailleurs en Ontario causées par l'abus de médicaments sur ordonnance comme l'OxyContin, et des progrès réalisés par son service et des partenaires grâce à un groupe de travail.

Outre le dossier de ce mois-ci, Sigrid Forberg, journaliste pour la *Gazette*, s'entretient avec Robert Wittman, ancien spécialiste des crimes liés aux œuvres d'art du FBI.

Deux nouvelles technologies sont présentées : le véhicule aérien télécommandé pour photographier les collisions et les lieux de crime, et le logiciel PhotoDNA qui facilite le travail des enquêteurs sur l'exploitation des enfants.

De plus, Tim Larkin de la Police du Queensland en Australie décrit les avantages d'utiliser les médias sociaux lors de catastrophes, comme l'inondation extrême de l'an dernier.

Enfin, nous sommes heureux de vous présenter le 23e commissaire de la GRC, Bob Paulson, qui explique à notre collaboratrice Mallory Procunier sa vision pour la GRC. Il nous rappelle que si les nouvelles technologies sont importantes, ce sont les compétences policières « traditionnelles », comme la communication efficace, qui demeurent le pilier du travail policier.

Nous espérons que vous aimerez ce premier numéro de 2012. ■

— Katherine Aldred

GAZETTE

ÉDITRICE : Nancy Sample

RÉDACTRICE EN CHEF : Katherine Aldred

JOURNALISTE : Sigrid Forberg

COLLABORATRICE À LA RÈDACTION : Mallory Procunier

GRAPHISME : Alexandre Guilbeault

ADMINISTRATION ET DIFFUSION : Sandra Levett

TRADUCTION : Services de traduction de la Direction générale, GRC

IMPRIMERIE : Performance Printing

COMITÉ ÉDITORIAL DE LA GAZETTE : S.é.-m Lori Lynn Colbourne, Insp. Craig Duffin, Sam Jaroudi, Roberta Sinclair, Ph.D., Brian Yamashita, Ph.D.

La *Gazette* (ISSN 1196-6513) est publiée en versions française et anglaise par la Direction des services de communication nationaux de la Gendarmerie royale du Canada, à Ottawa. La conception de la page couverture ainsi que les articles sont protégés par les droits d'auteur et aucune partie de cette revue ne peut être reproduite sans consentement écrit. Poste-publication, numéro de convention 40064068. La *Gazette* paraît quatre (4) fois par année et est distribuée gratuitement mais en nombre restreint aux services de police et aux organismes d'exécution de la loi. On conseille fortement de la faire circuler. On ne peut pas s'y abonner à titre personnel.

On vous prie de faire parvenir vos lettres, articles et commentaires à la rédactrice en chef de la *Gazette*. La rédaction se réserve le droit de faire la révision. © 2011 GRC.

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :

La rédacteur en chef : la *Gazette* de la GRC,
73, promenade Leikin,
M-8-1, pièce 801
Ottawa (Ontario) K1A 0R2
CANADA

Téléphone : 613-843-4570
Courriel : gazette@grc-rcmp.gc.ca
Internet : www.rcmp-grc.gc.ca/gazette

RESTEZ AU COURANT AVEC LA GRC

Visitez notre site Internet : **www.rcmp-grc.gc.ca**

Suivez-nous sur Facebook : **www.facebook.com/grcrcmp**

Suivez-nous sur Twitter: **Twitter.com/grcrcmppolice**

Visualisez nos vidéos sur YouYube : **www.youtube.com/rcmpgrcpolice**

Abonnez-vous aux mises à jour RSS : **www.rcmp-grc.gc.ca/rss/index-fra.htm**

LA POLICE ET LES COLLECTIVITÉS

Au Canada, les installations de culture de marihuana posent un problème grave que la police ne peut régler au moyen d'arrestations.

Annoncée à l'automne dernier, l'Initiative de la GRC relative aux cultures de marihuana vise l'élimination de ces installations partout au pays par la répression, la dissuasion et la sensibilisation.

Selon le serg. Chan Dara, coordonnateur national de la lutte contre les installations de culture de marihuana, la sensibilisation est le volet le plus important en ce moment.

« Si on pouvait changer l'attitude des Canadiens à l'égard de ces installations, plus d'initiatives communautaires seraient créées, signale Dara. Les collectivités n'accepteraient pas ces opérations dans leurs quartiers. »

Cette initiative a vu le jour lorsque la GRC a constaté que même si elle réussi à démanteler des installations de culture de marihuana, le nombre de saisies annuelles ne diminuait pas.

« Chaque année, les organismes d'application de la loi saisissent environ 1,8 million de plants au pays, de dire Dara. On ne veut pas continuellement effectuer des saisies et on ne veut pas que le bien-être et la sécurité de nos quartiers soient compromis par ces opérations illicites. Alors on remanie, on repense et on repositionne notre stratégie. »

Dara ajoute que les collectivités canadiennes, surtout en C.-B., font déjà pression sur leurs administrations locales pour qu'elles adoptent de nouveaux règlements.

Au Canada, la majorité des installations sont exploitées par le crime organisé. Elles présentent une menace pour les occupants à cause des fils électriques à vif et de la contamination par moisissures toxiques. Et vu l'élément criminel, les occupants risquent aussi d'être exposés à plus de crimes, dont des violations de domicile avec agression.

Le serg. Dan MacGillivray, s.-off. resp. de l'équipe de la GRC chargée de lutter contre les installations de culture en N.-É., précise que les efforts contre les installations visent à protéger les quartiers.

« Si on veut accroître la sécurité des collectivités, on doit vraiment prendre ces installations au sérieux, ajoute MacGillivray. On mise sur le démantèlement des échelons supérieurs du crime organisé ».

L'une de ces initiatives a été de créer un site qui donne l'adresse des résidences où des installations ont été démantelées par la police et les signes qu'une résidence a déjà servi d'installation de culture.

Dara espère qu'en diffusant cette information, les propriétaires potentiels prendront l'habitude de poser les bonnes questions et de se protéger. ■

— Sigrid Forberg

Moisissure sur les murs d'une installation de culture de marihuana.

Police des drogues, GRC

LE MANITOBA S'ATTAQUE À L'USAGE ILLÉGITIME DES GILETS PARE-BALLES

GRC

Le gilet pare-balles sert à protéger les policiers et les responsables de la sécurité publique. La nouvelle loi exigera que les autres personnes aient un permis.

Au début de 2012, le gouvernement du Manitoba a adoptera une nouvelle loi sur le contrôle des gilets de protection balistique et des véhicules blindés.

Cette loi vise à prévenir le crime en réservant l'usage des gilets pare-balles et des véhicules blindés aux personnes qui ont des raisons légitimes de les utiliser.

Ces personnes comprennent les policiers, les pompiers et les techniciens d'intervention d'urgence, les shérifs et les shérifs adjoints et les agents des services correctionnels.

Toute autre personne qui a besoin d'un tel gilet dans l'exercice de ses fonctions devra obtenir un permis.

Le s.é.-m. Marc Samson, de l'équipe intégrée des drogues et du crime organisé de la GRC, dit constater une présence accrue de gilets pare-balles sur les lieux de crime.

« On en a vu lors de perquisitions, et des personnes qu'on a arrêtées en portaient ou en possédaient, signale Samson. On ne remarque pas tellement la présence des gilets quand on a affaire aux criminels, c'est plus entre eux qu'ils le portent. »

Selon Samson, on peut supposer que les criminels sont plus enclins à la violence entre eux et avec les policiers lorsqu'ils portent un gilet pare-balles.

Avec cette nouvelle loi, le gouvernement du Manitoba tente ainsi de contrer la menace que fait peser l'utilisation illégitime du gilet pare-balles sur la police et le public.

« Le gilet pare-balles est conçu pour protéger les policiers et les personnes responsables de la sécurité publique, non pas les criminels alors qu'ils commettent des crimes ou qu'ils sont arrêtés par la police », affirme un porte-parole du ministre de la Justice du Manitoba, Andrew Swan.

Même si le niveau de violence au pays n'atteint pas celui de nos voisins, Samson croit que la loi est une bonne mesure.

« On constate de plus en plus de violence. À long terme, la loi sera un autre outil précieux de notre arsenal, une autre accusation qu'on pourra porter », souligne Samson. ■

— Sigrid Forberg

Dave Chan

« JE VEUX ÊTRE CELUI QUI FERA ARRIVER LES CHOSES »

LE COMMISSAIRE BOB PAULSON, DEVIENT LE 23E DIRIGEANT DE LA GRC

Par Mallory Procunier

Occupé, le commissaire Bob Paulson depuis sa nomination le 16 novembre 2011? C'est le moins qu'on puisse dire. Obtenir une entrevue a relevé du défi. À preuve, la reporter de la Gazette *Mallory Procunier a fini par échanger avec le Commissaire sur la banquette arrière d'un véhicule qui le conduisait d'une réunion à une autre dans Ottawa. M. Paulson nous fait part de ce qui lui semble nécessaire pour diriger un service sous surveillance.*

POURQUOI AVEZ-VOUS SOUHAITÉ OBTENIR LE POSTE DE COMMISSAIRE?

Certainement pas par esprit de vengeance – ça ne m'a jamais animé depuis mon entrée en service. Je suis venu à la Gendarmerie pour être policier. C'est un peu un concours de circonstances. Le poste s'est ouvert, j'étais sous-commissaire et on m'a invité à concourir. C'est là que j'ai souhaité obtenir le poste. Parce que je pensais pouvoir influencer le cours des choses. Il y a longtemps déjà que je gravite autour du bureau du commissaire et je connais l'organisation. Je crois en comprendre les rouages. Alors j'ai foncé, et je l'ai eu.

MAINTENANT QUE VOUS Y ÊTES, QUELLE EST VOTRE VISION POUR L'ORGANISATION?

On s'entend, notre mission est d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités. À mes yeux, tous les gens qui doivent accomplir cette mission, c'est-à-dire nos quelque 30 000 employés, doivent comprendre que la façon dont nous remplissons notre devoir est tout aussi importante que ce que nous faisons.

On ne peut pas dissocier le fruit de son travail de la façon dont on l'exécute, c'est-à-dire la façon dont on échange avec les citoyens, les partenaires et les collègues.

QUELS DÉFIS VOYEZ-VOUS DANS UN HORIZON DE CINQ ANS?

Je crois que changer le comportement de chacun sera une tâche colossale. J'ai fait connaître mes priorités, la responsabilité et le leadership. Je crois sincèrement que le leadership est le véhicule de l'évolution des comportements. Nous pouvons y arriver si chacun dans la pyramide organisationnelle, à commencer par moi, est redevable aux autres.

QUE FAUT-IL POUR DIRIGER UNE ORGANISATION POLICIÈRE DANS UN MONDE DE PLUS EN PLUS À LA REMORQUE DE LA TECHNOLOGIE?

Penser que la technologie est le véhicule pour remplir notre mission est un risque certain. La technologie est un outil, utile surtout pour communiquer, entre nous ou avec la population. Mais trop souvent, j'ai vu nos policiers s'éloigner de nos activités essentielles, de nos compétences fondamentales, estimant plus utile de s'en remettre à la technologie.

Ce n'est pas parce qu'une chose est possible qu'elle devient nécessaire. Essentiellement, la capacité du policier à regarder droit dans les yeux des plaignants et des suspects, et d'amener ces derniers à faire face à la justice est ce que nous devons développer. Si

on se laisse distraire par la technologie, on perd de vue le facteur humain. Nous devons revenir aux compétences que prônait l'ancienne école et faire que les policiers parlent aux gens. Le travail de police, c'est savoir composer avec l'humain. Certes, la technologie a ses utilités, mais je me préoccupe de voir nos membres se tourner trop souvent vers la technologie pour régler des problèmes qu'ils devraient régler en misant sur leurs compétences interpersonnelles.

QUEL GENRE DE LEADER VOULEZ-VOUS ÊTRE?

Je veux être celui qui fera arriver les choses. J'aime ceux qui savent simplifier et je déteste ceux qui aiment compliquer les choses. Je suis le genre de leader qui adore qu'on simplifie les choses, pour moi avant tout, pour que je les comprenne, mais aussi pour tous les autres qui sont parties au processus. Je veux être le leader qui amène la simplicité, qui lutte contre la complexité et qui apporte la clarté à notre mission.

Je crois que la gestion du risque est un de nos points faibles, comme organisation et comme individus. À mon sens, l'une des lois élémentaires du leadership est qu'il ne saurait y avoir d'innovation sans risque. On ne change pas si l'on n'est pas prêt à prendre des risques.

GRC

QUELLE EST LA PLACE DE LA RESPONSABILISATION DANS LE PROCESSUS DISCIPLINAIRE?

Nous sommes tous responsables. Je dois rendre des comptes au ministre de la Sécurité publique, au Premier ministre et à la population canadienne. Je dois aussi rendre des comptes aux employés. Tout le monde doit comprendre que chacun est responsable de ce qu'il fait au travail.

Je veux que les superviseurs comprennent qu'ils ont des comptes à rendre par rapport à leur rôle de leaders. Je m'acharne à rappeler qu'être superviseur ne se limite pas à occuper un poste de prestige, à arborer des couronnes et des barres. C'est être responsable de ce que font vos effectifs, de ce que fait votre personnel. Ce n'est pas donner des ordres, ni être meilleur que les autres, c'est diriger des gens. Je veux que tout le monde sache que c'est ça, à mes yeux, la responsabilité. Je vais demander aux gens d'assumer leurs responsabilités, et je veux que tout le monde exige de tout le monde qu'il assume la responsabilité de la façon dont il se comporte.

CES DERNIÈRES ANNÉES, LES MÉDIAS ONT SOUVENT CRITIQUÉ LE COMPORTEMENT DE NOS MEMBRES. CERTAINS TROUVENT QUE NOUS METTONS TROP DE TEMPS À NOUS DÉFENDRE. QUE RÉPONDEZ-VOUS À CELA?

J'ai reçu des courriels de membres, anciens et actuels, en lien avec les récentes histoires de harcèlement. On me reproche de ne pas prendre la défense de nos membres. Ce que j'ai à dire à ce sujet est que nos membres, à 99 pour cent, se comportent de façon très professionnelle, en tout temps, au service de la population. Je crois qu'on a tort de penser qu'il faut parler pour lutter contre les critiques que nous avons essuyées ces quelques dernières années. Parler n'est pas un moyen efficace pour défendre la Gendarmerie.

Je vais défendre nos membres par des gestes concrets. À certains égards, importants malgré leur ampleur réduite, nous avons déçu les Canadiens. Le travail policier appelle une norme élevée. Il arrive que nos gens ne le comprennent pas, et nous lancer dans une guerre de mots ne convient pas. Nous devons changer nos façons d'agir, montrer à la population que nous entendons sérieusement préserver l'image et la réputation de notre noble institution.

DE QUOI ÊTES-VOUS LE PLUS FIER DANS VOTRE CARRIÈRE DE MEMBRE RÉGULIER?

J'ai travaillé à plusieurs gros dossiers d'homicides et de crime organisé, mais il y en a un qui m'a laissé un souvenir particulier. C'était une affaire particulièrement difficile d'agression sexuelle sur une femme qui vivait seule dans un parc de maisons mobiles à Chilliwack. Elle dormait quand des cambrioleurs sont entrés chez elle et l'ont attaquée et violée brutalement. L'enquête minutieuse que nous avons menée mes collègues et moi nous a permis d'amener l'affaire en cour. Je me revois assis en cour, un peu envahi par les émotions quand je me suis rendu compte que si la GRC n'y avait pas mis autant d'efforts, ce crime aurait pu ne jamais être puni.

J'ai eu plusieurs occasions d'être fier, mais je crois que celle-là en particulier m'a fait prendre conscience de l'énorme responsabilité que nous avons. J'ai compris que quand tout se passe bien, ce qui est le cas la plupart du temps, c'est la plus grande source de fierté qu'on puisse trouver.

Y A-T-IL AUTRE CHOSE QUE VOUS AIMERIEZ DIRE À LA COLLECTIVITÉ POLICIÈRE INTERNATIONALE OU À NOS PARTENAIRES DE L'APPLICATION DE LA LOI?

Je ne l'apprendrai à personne, la GRC jouit d'un grand respect partout dans le monde. L'une des choses que nous faisons très bien est de représenter l'organisation à l'étranger. C'est important dans le contexte canadien, parce que c'est cette réputation internationale qui fait qu'on nous demande de nous engager dans divers coins du monde. Nous avons conquis l'Ouest. Notre histoire est faite de la Marche vers l'Ouest, de la conquête du territoire et de l'importation des valeurs canadiennes en milieu dompté. C'est ce qui fait notre attrait à l'étranger, surtout dans les coins qui ont besoin de conquérir la paix.

Notre travail à l'étranger est très important pour le contexte canadien, parce qu'il renforce nos valeurs. ■

Gracieuseté du serg. Brent Hill

Des membres de l'ELC de la GRC démantèlent un laboratoire de meth dans la péninsule Bruce, en Ontario. La quantité trouvée dans la résidence était telle que les policiers ont dû se servir de pelles pour tout ramasser.

DES LOIS MAL FAITES

LA LUTTE CONTRE LES DROGUES SYNTHÉTIQUES AU CANADA

Par Sigrid Forberg

En matière de drogues synthétiques, dites de confection, le Canada occupe le devant de la scène internationale, mais ne doit pas sa célébrité à sa guerre antidrogue.

Dans un rapport annuel, l'ONU a qualifié notre pays de plaque tournante pour le trafic de méthamphétamine (meth) et d'ecstasy, qui sont exportées principalement vers les É.-U. et l'Asie. Ces 20 dernières années, la situation n'a fait qu'empirer, et peu de Canadiens en connaissent la véritable ampleur.

Le premier programme national de lutte contre le détournement de précurseurs chimiques de la GRC a vu le jour en 2001. Deux ans plus tard, quatre grandes provinces avaient leurs propres équipes des laboratoires clandestins (ELC). Puis, en 2009, la GRC a lancé une initiative nationale visant à bien renseigner tous les membres au sujet des drogues synthétiques.

Au Canada, le marché des drogues synthétiques est concentré dans trois pro-vinces : la Colombie-Britannique, qui détient la grosse part, l'Ontario et le Québec (Montréal).

« Nous savons tous que la C.-B. est un point chaud pour ces drogues », affirme le serg. Darin Sheppard, s.-off. resp. de la lutte antidrogue synthétique dans la province. « Les criminels organisés traditionnels, asiatiques et des Indes orientales, les bandes de motards criminalisés ainsi que les gangs multiethniques très présents chez nous sont tous mêlés à ce marché. »

Le serg. Sheppard attribue cette prolifération à la proximité de l'Asie et du Pacifique, où la plupart des précurseurs des drogues de confection tirent leur origine, ainsi qu'au laxisme relatif des lois canadiennes sur l'importation de produits chimiques.

La législation canadienne actuelle réglemente les ingrédients clés entrant dans la synthèse de drogues comme la meth, l'ecstasy et leurs dérivés. Cependant, elle est sélective : il suffit de modifier un seul atome dans une substance contrôlée pour que celle-ci échappe au cadre de la loi et que son importation devienne, en théorie, légale.

Les produits analogues ont ouvert les portes du marché de la drogue aux producteurs potentiels. L'activité qui, autrefois, intéressait surtout les bandes de motards criminalisés attire désormais quiconque cherche à faire facilement un profit.

La question de la légalité mise à part, les drogues synthétiques menacent gravement la sécurité publique. La fabrication de la meth produit des gaz toxiques et potentiellement explosifs. La plupart des laboratoires clandestins sont découverts après un incendie ou une déflagration.

Les producteurs qui ne se font pas pincer tendent à déménager leurs installations. Mais, en général, les résidences qui les abritent deviennent inhabitables. C'est comme si, d'après le serg. Sheppard, on avait peint les murs de produits chimiques toxiques. Même si la production cesse, les murs et la moquette restent empoisonnés.

Les déchets de fabrication de la meth sont aussi préoccupants. Le serg. Sheppard explique que la production d'une livre de cette drogue génère sept livres de matières dangereuses. De toute évidence, les producteurs ne se donnent pas la peine de payer pour s'en débarrasser.

« Nous nous retrouvons avec des bidons de 25 gal déposés clandestinement la nuit sur d'autres propriétés ou au milieu de chemins forestiers , précise le serg. Sheppard. Parfois même dans des étendues d'eau où les matières dangereuses se déversent et contaminent le réseau fluvial. »

Le serg. Brent Hill, s.-off. resp. du service de lutte contre le détournement des précurseurs en Ont., précise que c'est la forte présence de l'industrie chimique légitime dans la région du Grand Toronto et dans le sud-ouest de l'Ontario qui est à l'origine du trafic dans la province.

Les précurseurs sont détournés de l'industrie légitime et revendus par des entreprises criminelles agissant en courtiers véreux, qu'il décrit comme étant des personnes ou des sociétés commerciales malhonnêtes qui distribuent leurs produits en sachant pertinemment qu'ils sont destinés à la synthèse

de drogues.

« Tant que le marché rapporte gros, on n'est pas sorti de l'auberge, affirme le serg. Hill. Un bidon d'éphédrine payé 1 000 $ en Inde pourrait vous rapporter près de 250 000 $ si vous le revendez à un narcotrafiquant ici. »

Mais l'industrie légitime est le plus proche allié des organismes d'application de la loi. La GRC, par exemple, donne aux entreprises les moyens de démasquer ces courtiers malhonnêtes.

Le serg. Hill impute la difficulté à éradiquer ce problème au manque de connaissances du public. Il se dit surpris que la situation ne soulève pas un plus grand tollé. Il souligne que les Canadiens savent, comme le reste du monde, que la Colombie est un grand producteur de cocaïne, mais ignorent l'ampleur de la situation au pays.

« Que les choses soient bien claires : la présence de laboratoires clandestins dans votre collectivité est un crime qui n'est pas sans faire de victimes », insiste-t-il.

Au manque de sensibilisation s'ajoute la souplesse des lois canadiennes devant les lois américaines.

Les législateurs américains peuvent adopter des mesures d'urgence lorsqu'un nouveau problème de drogue synthétique se profile à l'horizon; tandis qu'au Canada, les lois sont constamment en train de rattraper leur retard par rapport aux innovations du commerce de la drogue.

Ce qui est préoccupant dans tout ça, c'est qu'aux É.-U. il y a une demande massive de méthamphétamine. Et à cause de la sévérité des lois américaines, le Canada est devenu un terreau fertile à partir duquel les producteurs peuvent combler cette demande.

DROGUE DE PLAISIR, SOURCE DE DOULEUR

La méthamphétamine (meth), un stimulant du système nerveux central, libère de la dopamine dans les parties du cerveau responsables du plaisir. Elle peut être injectée, fumée ou reniflée.

Les effets, semblables à ceux de la cocaïne, peuvent durer de 10 à 12heures. Les effets sont imprévisibles et peuvent varier d'une personne à l'autre, mais en général, le consommateur éprouve une euphorie intense qui augmente le sentiment de bien-être et la vivacité d'esprit.

Les recettes de meth varient énormément selon les ingrédients que les producteurs ont sous la main. Les produits chimiques requis sont extrêmement dangereux et toxiques pour la santé.

Parmi les ingrédients courants, on trouve l'acide sulfurique, le phosphore rouge, l'éphédrine, l'hydroxyde de sodium, l'iode et l'éther. La meth crée une forte dépendance et on développe une tolérance à ses effets rapidement.

Lorsque les effets d'une dose élevée commencent à diminuer (tweaking), le consommateur, anxieux et agressif, risque fort de se blesser ou d'être violent. Il peut même tenter de se suicider.

Les conséquences d'une consommation à long terme sont, entre autres, la paranoïa, une forte agitation, une psychose et une capacité motrice réduite. Dans certains cas, des symptômes psychotiques peuvent subsister pendant des années.

Heureusement, les législateurs canadiens commencent à prendre des mesures. L'été dernier, le Parlement a adopté un projet de loi émanant d'un député modifiant la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* pour rendre illégale la possession des outils de fabrication de drogues synthétiques.

Malgré le soutien qu'apporte la législation à la police, celle-ci demeure aux prises avec un défi croissant : la vente sur Internet de substances non réglementées.

Le serg. Douglas Culver, coordonnateur national de la lutte antidrogue synthétique de la GRC, affirme qu'Internet a complètement ouvert le marché.

« N'importe qui peut facilement s'acheter une de ces nouvelles drogues sur Internet et l'importer légalement au Canada. Il suffit ensuite de la mettre en forme et la voilà dans la rue , explique-t-il. Le narcotrafic est accessible à tous, d'un clic de la souris. »

Malheureusement, les ressources de la GRC consacrées à la lutte nationale sont insuffisantes pour parvenir à ébranler le trafic en ligne.

Le serg. Ken Cornell, coordonnateur national de la lutte contre le détournement de précurseurs, a récemment représenté la GRC lors de la conférence SYNDEC (conférence sur la lutte contre les drogues synthétiques) tenue aux Pays-Bas qui réunissait des membres d'organisations d'application de la loi d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Australie.

D'après lui, les pays représentés à la conférence éprouvent tous les mêmes problèmes avec Internet et manquent de ressources pour les endiguer.

Il ajoute que pour mener des enquêtes, il faut connaître à la fois les drogues synthétiques, la technologie et Internet.

En outre, les problèmes de ces pays sont interreliés. Dans ce monde sans frontières ni limites qu'est Internet, les stratégies menées à l'échelle locale ne sont pas viables selon le serg. Cornell.

La communauté internationale doit poursuivre ses efforts de communication, de collaboration et d'échange d'information et d'initiatives.

« Certains pays ont peut-être de nouvelles lois qui permettent des saisies à la frontière, mais si les pays voisins n'en ont pas, ces lois perdent tout leur poids », conclut-il. ■

La police découvre une valise pleine de meth dans un laboratoire de compression à Scarborough en Ontario.

Gracieuseté du serg. Brent Hill

Cap. Cathie Glenn

Comprimés contrefaits de Viagra saisis dans un entrepôt à Mississauga (Ontario).

POISON SUR ORDONNANCE

TRAFIC EN LIGNE DE MÉDICAMENTS CONNUS

Par Sigrid Forberg

Vêtements, assurance automobile, meubles, nourriture, on trouve de tout sur Internet. Il suffit d'avoir une carte de crédit valide et le tour est joué.

Le magasinage en ligne a révolutionné nos habitudes, car il est désormais possible de faire ses achats sans quitter le confort de son foyer.

Mais le côté pratique et anonyme d'Internet plaît aussi aux criminels.

La commodité a un prix

Une des tendances émergentes les plus troublantes est la vente en ligne de produits pharmaceutiques.

Le Canada est le deuxième plus grand consommateur de produits pharmaceutiques au monde. Selon le cap. Luc Chicoine, coordonnateur national du soutien contre les drogues synthétiques et les produits pharmaceutiques de la GRC, on est si habitué à prendre des pilules qu'on sous-estime ou ne perçoit même pas le danger de consommer des médicaments sur ordonnance sans avoir consulté un médecin.

« On croit à tort que les produits pharmaceutiques sont plus sûrs parce qu'ils sont contrôlés et réglementés, affirme Chicoine. Mais lorsqu'ils ne sont pas utilisés convenablement, ils n'ont pas les mêmes effets. »

En fait, le problème est que la majorité des produits pharmaceutiques vendus en ligne, surtout sans ordonnance, sont contrefaits.

La plupart de ces drogues, qui ne sont pas produites en laboratoires, mais dans des baignoires ou des entrepôts dans des pays comme l'Inde ou la Chine, contiennent souvent des substances ou des produits chimiques dangereux ainsi que des diluants comme le talc.

En 2006, une Britanno-Colombienne âgée de 57 ans a succombé à une intoxication au métal. Elle prenait des médicaments anxiolytiques qu'elle avait achetés en ligne selon la police.

« C'est ce type de produits qu'on trouve dans la rue, déclare Chicoine. Ils sont de la bonne couleur, bien estampés et emballés, mais peuvent contenir n'importe quoi. De plus, n'importe qui achète ces médicaments. »

RÉPERCUSSIONS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

C'est un problème mondial. Il y a quatre ans, Interpol a lancé une campagne intitulée Opération Pangea. En 2011, plus de 80 pays ont participé à cette opération de sensibilisation à la vente illégale de médicaments en ligne.

« Plus nous sommes unis, plus nous sommes forts, soutient Aline Plançon, gestionnaire de la contrefaçon de produits médicaux et de la criminalité pharmaceutique d'Interpol, qui coordonne l'Opération Pangea.

On envoie aussi aux criminels le message que les collectivités de l'application de la loi font des progrès. »

Tenue sur une période de cinq jours à la fin septembre, Pangea IV a mené à la confiscation de 2,5 millions de médicaments illicites et contrefaits d'une valeur approximative de 6,8 M$US.

De plus, près de 13 500 sites Web ont été fermés, 45 500 colis ont été inspectés par les autorités et les douaniers, dont près de 8 000 ont été saisis, et 55 personnes font actuellement l'objet d'une enquête ou ont été arrêtées pour divers chefs d'accusations.

« Bon nombre de pays veulent lutter contre ce problème, mais ne savent pas tout à fait comment, affirme Plançon. Par la surveillance au sol et aux douanes et la mise en commun de ses connaissances et de celles des experts en santé, on peut accomplir beaucoup. »

ARRÊTER LES TRAFIQUANTS

La coopération entre les autorités sanitaires et policières s'est avérée efficace au Canada.

En avril 2011, au cours d'une fouille aléatoire, Santé Canada en C.-B. a trouvé dans une grande boîte en provenance de la Chine environ 11 000 comprimés pour traiter le dysfonctionnement érectile soupçonnés d'être contrefaits.

Le colis, à destination de Mississauga (Ontario), a été remis à la GRC de Vancouver qui a informé la Section de l'exécution des lois fédérales (SELF) de la région du Grand Toronto. Le destinataire a récupéré le colis, puis la SELF a exécuté un mandat de perquisition à son entrepôt.

Plus de 100 000 comprimés de Viagra et de Cialis ont été saisis, ainsi que des vêtements et des accessoires griffés contrefaits. La valeur totale estimée de la saisie : de 3 M$ à 5 M$.

« Il s'agit de notre plus importante saisie de produits pharmaceutiques, déclare la cap. Cathie Glenn, coordonnatrice de l'enregistrement pour la SELF. Cet entrepôt, un peu comme Costco, renfermait tout ce que vous pouvez imaginer, mais en version contrefaite. »

L'enquête est toujours en cours, mais à ce jour, 23 accusations ont été déposées contre le responsable de l'entrepôt et tous les articles ont été retirés du marché.

Pour le cap. Chicoine, tout revient à sensibiliser le public et à supprimer la demande afin de diminuer l'offre.

« Nous essayons seulement de faire comprendre aux personnes que si c'est trop beau pour être vrai, c'est le cas, dit-il. Nous voulons qu'elles s'interrogent sur la provenance de ces médicaments et sachent ce qu'elles ingurgitent. » ■

TOUT PERDRE

LES RAVAGES DE LA TOXICOMANIE

Par Sigrid Forberg

La toxicomanie laisse un grand nombre de victimes dans son sillage. Elle agit sur les vies non seulement des toxicomanes, mais de leur famille, leurs voisins et la collectivité.

D'une personne perdant tous ses biens à une collectivité perdant espoir, la toxicomanie détruit tout sur son passage.

RÉDUIT EN CENDRES

Le 5 décembre 2009, Jack Prestage, son épouse, sa fille et sa petite-fille dormaient dans leur résidence de Calgary (Alberta).

Une tempête de neige faisait rage lorsque M. Prestage a été réveillé à 3 h 45 par sa petite-fille de 11 ans, Carlie, qui était effrayée par du bruit venant de sa fenêtre.

Le vacarme provenait en fait d'un incendie causé par un câblage défectueux dans une installation de culture de marihuana voisine.

Cinq résidences de la rue ont été la proie des flammes.

« En moins d'une minute, la maison a été complètement brûlée. Si nous n'étions pas sortis quand nous l'avons fait, nous n'aurions probablement pas pu sortir, se rappelle M. Prestage.

Nous avons tout perdu, mais nous nous estimons heureux de ne pas avoir été blessés et de ne pas avoir perdu d'êtres chers. »

Les Prestage ne connaissaient pas leur voisin et n'étaient pas au courant de ses activités illicites.

Dans les deux années suivant l'incendie, le couple a parlé de la nécessité de savoir qui habite à côté.

« Si vous connaissiez vos voisins immédiats, vous pourriez éviter que cela ne vous arrive. »

COÛTS POUR LA COLLECTIVITÉ

Mais pas besoin d'un incendie pour que les membres d'une collectivité subissent les ravages de la toxicomanie. Depuis quelques années, la collectivité autochtone Shubenacadie de Nouvelle-Écosse est aux prises avec un grave problème de drogue.

Selon Ron Knockwood, membre du conseil de bande de la réserve, les médicaments sur ordonnance sont maintenant le plus gros problème. Membre de la GRC à la retraite, M. Knockwood explique avoir remarqué une augmentation de la criminalité au cours des dernières années, car les toxicomanes se démènent pour assouvir leur dépendance.

« La collectivité est consciente de la situation, qui est plutôt désespérée, ajoute M. Knockwood. Ce n'est pas une épidémie, mais presque. »

Selon M. Knockwood, les introductions par effraction et les vols sont à la hausse dans la collectivité.

On entend même dire que des parents auraient vendu les jouets reçus par leurs enfants à Noël ainsi que des vêtements pour pouvoir acheter de la drogue.

La collectivité s'efforce de lutter contre la toxicomanie, mais M. Knockwood estime que les autorités fédérales, provinciales et municipales devraient davantage coordonner leurs efforts, car l'enjeu est extrêmement important.

« Nous avons beaucoup de décès directement liés aux drogues dans la collectivité, reprend M. Knockwood. Ce ne sont pas les termes utilisés, mais quand on meurt de " mort naturelle" à 25 ou 30 ans, c'est plutôt évident. »

LA COURSE À LA GUÉRISON

Et, bien que mourir soit une possibilité très réelle pour certains toxicomanes, elle est précédée par d'autres pertes douloureuses.

Joshua Hambleton a commencé à boire et à se droguer à 16 ans. À 24 ans, il avait quitté l'université et le collège, s'était isolé de ses proches et avait des démêlés avec la justice.

« Je croyais que mes amis me trahissaient, mais c'était moi qui les tenais à distance, se rappelle M. Hambleton. En fait, je coupais tous les ponts dans un endroit, puis j'allais ailleurs. »

Acceptant qu'il avait besoin d'aide, Joshua Hambleton a découvert Harvest House, une organisation qui a pour mission d'aider les jeunes hommes à se réhabiliter, et a fait le premier pas sur le chemin de la guérison.

Cela fait maintenant sept ans qu'il ne se drogue plus. En 2008, il a participé au programme d'entraînement au marathon Gotta Run, un partenariat entre Harvest House et un détaillant et un club de course national.

Il avait déjà participé à des triathlons, mais un marathon l'intimidait. Il compare sa préparation à cette course à sa guérison. Ce qui semble insurmontable est plus gérable lorsqu'on divise la tâche en étapes à accomplir chaque jour.

M. Hambleton a terminé son baccalauréat et sa maîtrise en science cognitive, psychologie et administration sanitaire. Il est marié depuis plus de deux ans.

« Je m'efforce encore de briser ces murs et de laisser les gens m'atteindre, déclare M. Hambleton. Mais j'ai finalement découvert qu'on récolte ce qu'on sème, et que plus on donne, plus on reçoit. » ■

Le câblage défectueux d'une installation de culture de marihuana a causé un incendie qui a détruit cinq maisons.

Photo fournie par Jack Prestage

COMMENT PEUT-ON CONTRÔLER LA PRODUCTION DE DROGUES SYNTHÉTIQUES?

LES EXPERTS

- **Serg. Doug Culver, coordonnateur national de la Lutte contre les drogues synthétiques, GRC**
- **Matt Nice, agent de contrôle des drogues, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)/Secrétariat de l'OICS/ Section du contrôle des précurseurs**
- **Jos van der Vleuten, conseiller en politiques/expert en précurseurs, Centre d'expertise sur les drogues synthétiques et les précurseurs, Escouade des crimes nationaux, Pays-Bas**

SERG. DOUG CULVER

L'acquisition des précurseurs et substances chimiques essentielles est le talon d'Achille de la production des drogues synthétiques. Partout dans le monde, les organismes d'application de la loi s'emploient à trouver de nouvelles façons d'éviter que des produits chimiques licites, comme l'éphédrine, ne parviennent aux criminels qui les détourneront vers un usage illicite. Les policiers savent que les substances chimiques et les précurseurs sont essentiels aux laboratoires clandestins, et que si on les en prive, ils cesseront leurs activités.

Aussi, les groupes du crime organisé élaborent des plans variés pour se procurer les produits chimiques dont ils ont besoin sans éveiller les soupçons. Ils utilisent Internet et des voies de transport mondiales. Ils privilégient les pays connus pour distribuer des produits chimiques légitimes partout dans le monde et ceux où le contrôle des précurseurs est moins serré. Les précurseurs sont si précieux pour eux qu'ils les traitent comme s'il s'agissait de drogues illicites : ils en modifient les bordereaux de transport, les passent en contrebande, en retirent ou modifient les étiquettes, les cachent dans des entrepôts verrouillés et les échangent à d'autres criminels, de véhicule à véhicule, en fond d'allée.

La GRC a mis sur pied un Programme national de lutte contre le détournement de précurseurs chimiques précisément pour empêcher les criminels de mettre la main sur les produits nécessaires à la synthèse de drogues. Elle compte des collaborateurs comme l'Association canadienne des distributeurs de produits chimiques. D'autres projets sont en cours avec les Nations Unies et l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour cibler l'acquisition de produits chimiques par des criminels dans l'intention de synthétiser des drogues.

Le Canada n'est un grand fournisseur d'aucun des produits chimiques inscrits à l'Annexe VI de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. Les policiers et les douaniers peuvent donc se concentrer sur l'interception des précurseurs aux principaux centres d'importation du pays. Sans produits chimiques, il est impossible de synthétiser de la méthamphétamine ou de la MDMA. La collaboration avec l'industrie chimique légitime et avec nos partenaires

policiers de partout dans le monde soutiendra nos efforts pour freiner la production de drogues synthétiques au Canada.

MATT NICE

Pour synthétiser des drogues illicites, il faut des précurseurs chimiques : ce sont les ingrédients de départ. Les criminels s'en procurent auprès de l'industrie légitime, souvent en les détournant des voies commerciales internationales. C'est en partie parce qu'il fallait une solution internationale au détournement de ces produits chimiques qu'on a élaboré en 1988 la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

Les substances les plus présentes dans les laboratoires clandestins sont réglementées et font l'objet de contrôles internationaux, suivant la Convention de 1988. De fait, de nombreux pays exigent que soient préautorisées l'importation et l'exportation de ces produits chimiques, et à cette fin utilisent de plus en plus le système en temps réel PEN (Pre-Export Notification) de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS). Près de 20 000 avis sont dorénavant transmis par ce système chaque année.

Les gouvernements de la plupart des pays ont adopté des lois et des mesures strictes pour réglementer les précurseurs et ils surveillent de près l'utilisation qui peut en être faite. Par exemple, plusieurs pays d'Amérique latine ont interdit ou beaucoup limité l'importation d'éphédrine ou de pseudoéphédrine, qui entre dans la fabrication de la méthamphétamine. Devant les mesures plus rigoureuses, il est beaucoup plus difficile et coûteux pour les criminels de se procurer des précurseurs aujourd'hui qu'avant la mise en place d'un système international de contrôle des précurseurs, il y a une vingtaine d'années.

Les progrès ne se font pourtant pas au même rythme partout. Des pays et des territoires moins nantis et certaines grandes régions ont tardé à mettre en place le plein contrôle des précurseurs. Ces pays présentent une vulnérabilité qui oblige leurs dirigeants à admettre que le contrôle des précurseurs est une responsabilité partagée et que tous les gouvernements doivent se concerter pour contrer la fabrication et le trafic de drogues.

Depuis 20 ans, on a vu les organisations criminelles s'adapter pour échapper aux règlementations et à la répression. De plus en plus, les criminels se procurent des produits chimiques sur mesure non visés par les contrôles internationaux pour continuer à fabriquer des drogues synthétiques. Les législateurs ne parviendront pas à réglementer à la pièce les nouveaux précurseurs à mesure qu'ils apparaissent. Il faut donc miser sur le partenariat avec l'industrie légitime pour qu'elle révèle les commandes suspectes afin de prévenir le détournement de nouveaux précurseurs. Les partenariats et la coopération à l'échelle internationale sont au cœur de la lutte contre le trafic international, puisque c'est par eux que passera la transmission immédiate des renseignements stratégiques.

En plus de ces mesures, les lois doivent permettre d'enquêter sur des incidents mettant en cause de nouveaux précurseurs – non inscrits en annexe – lorsqu'ils sont destinés à la fabrication de drogues illicites. Les peines prévues pour le détournement de nouveaux produits chimiques doivent aller au-delà des amendes et être conformes aux genres et aux quantités de drogues que les précurseurs devaient servir à fabriquer.

Les organes de réglementation, les services de police et l'industrie jouent un rôle d'égale importance dans la compréhension de la dynamique et des structures modernes du trafic de produits chimiques et de la synthèse de drogues. Tous peuvent aider à mettre en lumière les vulnérabilités du système de contrôle, local et international, et à y trouver des solutions adéquates.

JOS VAN DER VLEUTEN

D'entrée de jeu, on ne peut pas produire de drogues synthétiques sans produits chimiques.

Envisager le problème des drogues synthétiques sous l'angle de la chimie ne doit pas y limiter notre champ d'action. Il est toujours aussi important de sensibiliser la classe politique et d'en obtenir un engagement, de coopérer avec la communauté scientifique et de saisir et de confisquer les biens liés à cette forme de criminalité.

Il importe aussi de garder un œil sur la demande qui influe sur la production et la consommation des drogues synthétiques, parce qu'il n'y aurait pas de production sans demande. Réduire la demande par la prévention et l'éducation (dès le plus jeune âge) est absolument nécessaire. Mais je vais m'en tenir aux produits chimiques et à l'aspect approvisionnement de la production de drogues synthétiques. Si les organismes d'application de la loi parviennent à tenir les précurseurs loin des mains criminelles, on pourra prévenir la production, le commerce et l'utilisation de ces drogues. La prévention est toujours préférable à la cure.

La synthèse des drogues requiert des produits chimiques de deux ordres : les précurseurs et les substances chimiques essentielles. Les précurseurs les plus connus, comme le P2P, le MDP2P et l'éphédrine, ne sont produits que dans quelques pays, surtout en Asie du Sud et de l'Est. Les précurseurs sont habituellement passés en contrebande ou détournés depuis les pays sources vers les pays producteurs de drogues synthétiques. Quant aux substances chimiques essentielles (les solvants et les acides), elles sont souvent produites dans les pays où se fabriquent les drogues synthétiques ou à proximité, et il est souvent facile d'en obtenir via des entreprises ou industries locales, petites ou moyennes.

Cela soulève deux questions : comment lutter contre la contrebande et le détournement des précurseurs, et comment prévenir l'acquisition de substances chimiques via des entreprises et des industries?

La contrebande et le détournement ont des ramifications nationales et internatio-nales. Il faut des échanges directs entre poli-ciers, responsables de la réglementation, douaniers et industriels, pour accélérer l'échange d'information si essentiel à la prévention de la contrebande et du détournement des précurseurs. La confiance mutuelle et la coopération entre ces acteurs sont garantes du succès. Il est possible de faciliter la coopération avec les gouvernements d'Asie du Sud et de l'Est en faisant intervenir les agents de liaison – ceux-ci connaissent les particularités politiques régionales et ont un réseau de contacts dans la collectivité d'application de la loi.

Les entreprises et industries locales doivent devenir des partenaires des organismes de police et de réglementation. Les industries et les entreprises d'une part et les organes gouvernementaux d'autre part doivent apprendre à se connaître, savoir comment communiquer ensemble et savoir coopérer de manière efficace. Il faut rappeler aux industries et aux entreprises leur obligation de signaler les transactions suspectes mettant en cause des produits chimiques. Quant aux organismes d'application de la loi, ils doivent être en mesure de garantir un suivi rapide et la protection de l'identité de l'entreprise dénonciatrice. ■

Bryan McNally, Service d'imagerie, SPO

Le gend. Mark Tereschuk écoute une jeune personne durant une séance «Parlons-en». Le Programme communautaire de déjudiciarisation pour les jeunes d'Ottawa vise à prévenir la récidive chez les jeunes à risque élevé.

DÉJUDICIARISATION ET INTERVENTION AUPRÈS DES JEUNES

L'APPROCHE DU SPO EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DE LA CRIMINALITÉ

Par le s.é.-m. Mark Houldsworth du Service de police d'Ottawa et Tom Scholberg du Programme communautaire de déjudiciarisation pour les jeunes d'Ottawa

La criminalité juvénile est une préoccupation constante des communautés au pays, et des recherches montrent que la majorité des jeunes commettent des infractions mineures au cours de l'adolescence.

Cependant, nombre de ces infractions passent inaperçues et la plupart des contrevenants reviennent sur le droit chemin par la suite. Une grande partie de la criminalité juvénile est en effet attribuable à un faible pourcentage de jeunes à risque.

Une stratégie de réduction de la criminalité à court terme consiste à mettre en œuvre des mesures de répression ciblées contre ces jeunes récidivistes.

Cependant, une autre solution à plus long terme consiste à répondre aux besoins des jeunes à risque par le dépistage et l'intervention précoces afin d'éviter la récidive.

La *Loi sur les jeunes contrevenants* (LJC) et, dans sa version subséquente plus détaillée, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA), montraient la nécessité d'écarter, dans la mesure du possible, les jeunes contrevenants du système officiel de justice pénale.

MODÈLE COMMUNAUTAIRE

Depuis le début des années 1990, bien avant que la LSJPA soit promulguée, la Section de la jeunesse du Service de police d'Ottawa (SPO) dirigée par le s.é.-m. Shamus Hall (retraité) et la coordonnatrice des interventions auprès des jeunes, Louise Logue, avaient initié une approche novatrice en faisant appel aux services d'orientation communautaire pour ne recourir qu'en dernier ressort au processus judiciaire. Ce changement radical dans la manière de traiter la criminalité juvénile avait renforcé les partenariats communautaires et accru les possibilités d'intervention précoce auprès des jeunes ayant des démêlés avec la justice.

À l'époque, il n'y avait aucun processus officiel en place pour s'assurer que les dossiers des jeunes interpellés par le SPO soient examinés ou analysés par les policiers afin d'aiguiller de manière efficace, rapide et cohérente les jeunes contrevenants vers des services communautaires à la jeunesse. Même s'il n'est pas nécessaire de transmettre la totalité des cas à un service communautaire à la jeunesse, une grande partie des incidents doivent être examinés afin de se pencher sur les besoins de la victime ainsi que sur les risques et les besoins du contrevenant. De plus, le SPO voulait qu'un service communautaire gère les cas qu'il référait « avant la mise en accusation » afin d'assurer une approche cohérente et coordonnée.

En 2006, Scott Bradford, directeur général du Club des garçons et filles d'Ottawa, a accepté de devenir le champion du Ottawa Community Youth Diversion Program (OCYDP), un programme communautaire de déjudiciarisation pour les jeunes d'Ottawa financé par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario. L'OCYDP a alors commencé à recevoir les cas que lui adressaient le SPO « avant la mise en accusation » et les procureurs de la Couronne, « après l'accusation »

Aujourd'hui, la Section de la jeunesse du SPO supervise le processus de déjudiciarisation avant la mise en accusation, qui nécessite une approche cohérente de la part des policiers sur le terrain, des enquêteurs et des policiers éducateurs (PE).

Tous les policiers utilisent maintenant un modèle uniformisé lorsqu'ils interpellent un jeune en vertu de la LSJPA; un outil qui les

aide à prendre les décisions les plus adaptées.

Les policiers éducateurs examinent tous les rapports soumis par leurs collègues enquêteurs et patrouilleurs qui mettent en cause un jeune, communiquent avec ses parents ou ses tuteurs et transmettent le dossier à l'OCYDP. Il leur arrive aussi d'aiguiller directement vers l'OCYDP de jeunes contrevenants scolarisés dans l'établissement où ils sont affectés.

Par ailleurs, les PE sont formés à administrer l'Inventaire du niveau de service pour les jeunes – Version de filtrage (Youth Service Level-Case Management Inventory ou YLS-CMI) pour les cas transmis à l'OCYDP. Cet outil aide à cerner les facteurs de risque criminogènes qui favorisent la récidive. Sur recommandation du policier et avec l'accord du jeune et de sa famille, le dossier est transmis à l'OCYDP.

RÉDUIRE LA RÉCIDIVE

L'OCYDP vise à faire baisser la récidive en responsabilisant les jeunes pour leurs actions, en réduisant les facteurs de risque associés à la criminalité juvénile et en réagissant rapidement aux incidents qui se produisent dans la communauté. Il est fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité qui visent à mettre en adéquation le niveau d'intervention avec le risque présenté par le jeune; l'idée étant que le traitement est plus efficace lorsqu'il est appliqué dans la communauté et lorsqu'il tient compte du niveau de risque, des besoins et de la réceptivité du contrevenant (enseignement que le jeune tire de l'intervention).

Afin d'évaluer correctement le risque de récidive, le travailleur social de l'OCYDP rencontre le jeune et son tuteur légal pour une évaluation. Durant cet entretien de deux heures environ, il évalue le jeune à l'aide de deux outils : la version intégrale du *YLS/CMI* et le questionnaire *How I Think*. Bien que l'entrevue varie d'une fois à l'autre, la série de questions posées permet de couvrir tous les aspects de la vie du jeune, notamment ses relations avec sa famille et ses amis, sa vie à l'école, son emploi, sa toxicomanie, l'acceptation de ses responsabilités et autres traits de sa personnalité. En évaluant ainsi plus globalement le risque de récidive, le travailleur social peut élaborer un plan d'action individualisé. La contribution du tuteur légal est cruciale pour comprendre les facteurs de risque, besoins et points forts du jeune.

En fonction de l'évaluation et de toute autre information disponible, le travailleur social priorise les besoins du jeune et dresse un plan qu'il lui soumet lors d'un deuxième entretien. Ce plan fixe habituellement de un à trois objectifs au jeune. Souvent, il s'agit pour lui de participer à du counseling et des groupes de prévention de la violence, de recevoir de l'aide en matière de toxicomanie, d'effectuer du travail communautaire, de se soumettre à des évaluations psychopédagogiques et de recevoir du soutien à l'emploi. Tous ces services (gratuits ou payants) sont offerts par des organismes tiers auxquels on fait appel au cas par cas.

Lorsqu'il dresse le plan, le travailleur social tient compte des facteurs sociaux et tente de réduire au maximum les obstacles à sa réussite (lieu géographique et contraintes en matière de déplacement). Il s'assure aussi que le style et l'intensité du programme sont proportionnels au niveau de risque global. Par exemple, il faut impérativement éviter qu'un jeune présentant un faible risque soit placé dans le même groupe que des jeunes à haut risque.

Une fois que le jeune a approuvé le plan, le travailleur social gère tous les problèmes qui pourraient survenir entre lui et le prestataire de service et suit les progrès réalisés tout au long des trois à quatre mois que dure le programme. Par la suite, il transmet au service de police ou au bureau du procureur un rapport indiquant si le jeune a satisfait aux exigences.

Prendre en charge les jeunes qui ont des démêlés avec la justice dans leurs propres communautés, s'assurer que les interventions correspondent au niveau de risque et réduire les facteurs de risque permettent de contrer la délinquance juvénile de façon efficace et rentable. ■

LA DÉJUDICIARISATION DES JEUNES EN MILIEU RURAL

La GRC du Nouveau-Brunswick a introduit une procédure d'intervention et de déjudiciarisation préinculpation afin que les bons jeunes bénéficient des bons services au bon moment.

S'inspirant du modèle réussi du Service de police d'Ottawa, elle a su adapter son intervention aux difficultés propres aux populations vivant surtout en milieu rural: manque de services, problèmes de transport et étendue géographique des zones servies.

Ce modèle fondé sur le risque, les besoins et la réceptivité veut que les policiers de première ligne recommandent la déjudiciarisation aux jeunes à risque faible et modéré. Le policier ou, parfois, une équipe d'intervention et de déjudiciarisation, formée d'agents de programmes communautaires (APC) et de personnel de prévention criminelle en uniforme, évalue les facteurs de risque associés au comportement criminel à l'aide d'un outil qui met en lumière des faits.

Le jeune est ensuite dirigé vers un comité multidisciplinaire d'intervention auprès des jeunes et de déjudiciarisation, constitué de travailleurs sociaux œuvrant pour le bien-être des enfants, de cliniciens spécialistes de santé mentale et de dépendance, d'agents de probation, d'éducateurs et autres partenaires communautaires clés. Les APC de la Div. J ont vu à la mise sur pied d'un comité dans chaque district de la province.

Ce comité conçoit, en collaboration avec l'APC, des plans d'intervention destinés aux régions où les besoins sont les plus pressants. Il réalise des évaluations approfondies et multidimensionnelles en se servant de l'outil d'évaluation des risques *YLS-CMI*, du questionnaire sur la manière de penser *(How I think Questionnaire)* et de la *Liste de comportement pour les enfants*. À l'instar du Ottawa Community Youth Diversion Program, ce modèle de pla-nification de l'intervention tient compte de la méthode de prestation et permet d'adapter les services aux forces du jeune, à ses intérêts, à son style d'apprentissage, à ses habiletés cognitives et à son milieu. La planification en collaboration avec les prestataires de services communautaires présente l'avantage d'éliminer les dédoublements et de regrouper efficacement les ressources, souvent rares, de manière à mettre en œuvre d'autres programmes fondés sur l'expérience.

En offrant les bons services aux bons jeunes au bon moment, nous réduisons le récidivisme, allégeons la charge de l'appareil judiciaire débordé et coûteux, et rendons nos collectivités plus sûres.

CONTREBANDE DE DROGUES À L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON DE TORONTO

Par la serg. Michèle Paradis, Détachement de l'aéroport de Toronto (DAT), Section de l'exécution des lois fédérales (SELF)

Il est 0 h 20 et le DAT de la GRC vient de recevoir un appel de l'Agence des services frontaliers du Canada l'informant qu'une personne a été arrêtée. C'est ainsi que commence généralement le travail pour les membres du DAT.

Même si la GRC n'est pas le service de police compétent à l'aéroport, les membres du DAT doivent répondre à des appels d'organismes partenaires en tout temps.

Bon nombre de ces appels sont liés à la drogue. En 2011, il y a eu plus de 175 arrestations et inculpations liées à la drogue, la majorité donnant lieu à des sentences de 2 à 15 ans dans des prisons fédérales.

L'appel de ce soir concerne une femme en provenance des Caraïbes; deux kilogrammes de cocaïne étaient dissimulés dans sa valise. Elle avait accepté un « voyage gratuit » d'un homme de son quartier et, en retour, devait introduire la drogue au Canada et la remettre à un de ses associés.

Cette femme n'est qu'une passeuse qui détient peu, voire aucune, information sur l'organisation complexe de trafic de drogue qui lui a réglé son billet. Elle sera interrogée par nos membres, accusée et mise en détention. Sa vie sera à jamais marquée par son « voyage gratuit ».

Ce genre de situation est de plus en plus fréquent à l'aéroport et on tente davantage de sensibiliser le public aux dangers que représentent les narcotiques illicites qui aboutissent dans nos ports et dans nos collectivités. De vastes réseaux facilitent le transport des drogues – du manutentionnaire de bagages dans un pays source qui place la drogue dans un avion aux employés qui la récupèrent à destination finale.

Cela dit, Toronto n'est pas la destination finale de ces produits. Les narcotiques seront acheminés dans les villes et les banlieues canadiennes et à l'étranger. La pureté des drogues varie d'un envoi à l'autre, mais une chose est sûre : d'autres produits seront ajoutés à la cocaïne et à l'héroïne pour en augmenter le volume et en vendre davantage.

EXPOSER LA CORRUPTION

L'Aéroport international Pearson de Toronto (AIPT) est le plus grand aéroport du Canada et un des plus importants en Amérique du Nord. L'AIPT emploie 50 000 personnes et les criminels cherchent inévitablement à profiter de la complexité des voyages à l'étranger. La corruption interne dans un aéroport est chose fréquente. Le DAT lutte contre cette activité criminelle avec ses deux équipes de projet et ses deux équipes d'intervention.

DAT de la GRC

On saisit régulièrement du khat, un narcotique de l'Afrique centrale, à l'AIPT.

En plus de répondre aux appels de nos organismes partenaires comme celui reçu aujourd'hui, les équipes d'intervention doivent monter des dossiers pour les équipes de projet. Elles déterminent les tendances dans les saisies, les méthodes de dissimulation et le recrutement de sources pour porter le dossier à l'étape d'enquête suivante.

Une fois les cibles établies, les équipes de projet commencent une enquête plus approfondie. Souvent, les suspects collaborent depuis de nombreuses années et se méfient des nouveaux venus. Puisque les techniques policières traditionnelles comme les opérations d'infiltration posent des difficultés, les membres du DAT sont devenus des adeptes du recrutement de sources.

Le quart de nuit tirant à sa fin, les membres du quart de jour se préparent à prendre la relève. Le prochain appel ne saurait tarder. Le contenu de la chambre forte du DAT en est la preuve. On y trouve tous les types de drogue, de toutes les tailles et de toutes les formes. Les saisies de kétamine, d'ecstasy et de stéroïdes sont en hausse bien que la cocaïne, l'héroïne, la marijuana et le haschisch demeurent un problème.

Ajoutez à cela le khat, un narcotique de l'Afrique centrale qui se conserve moins de trois jours. Du phosphore blanc, un produit chimique très instable utilisé comme précurseur dans la fabrication de drogues synthétiques, a également été saisi à l'AIPT.

Demeurer au courant des tout derniers produits illicites et arrêter les passeurs qui tentent d'introduire des drogues au Canada, c'est le travail quotidien des membres du DAT. ■

L'ÉQUILIBRE ENTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ

SITE D'INJECTION SUPERVISÉE À VANCOUVER

Par l'insp. Scott Thompson, Service de police de Vancouver

Le 30 septembre 2011, la Cour suprême du Canada (CSC) a statué que le site d'injection supervisée (SIS) de Vancouver (Insite) resterait ouvert et a ordonné au ministre fédéral de la Santé d'accorder une exemption immédiate en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRDS). Le SIS est situé dans le quartier Downtown Eastside de Vancouver, l'épicentre historique de la toxicomanie de la ville et du Lower Mainland de la C.-B.

La décision marque la fin d'une histoire entamée le 15 septembre 2003 à Vancouver et ouvre la voie à d'autres installations semblables ailleurs au Canada. Bien que certains policiers ne soient pas d'accord avec les injections supervisées dans une installation médicale, la CSC est manifestement en faveur de ce concept. L'expérience du Service de police de Vancouver (SPV) en tant que premier corps policier en Amérique du Nord à composer avec un SIS pourrait être utile pour les policiers des villes où on envisage d'établir une telle installation.

CONTEXTE

Au début de 2002, les cadres et gestionnaires du SPV ont discuté de la position qu'ils devaient adopter face au SIS étant donné que la Commission de police de Vancouver appuyait le concept, et ont opté pour une position à deux volets. D'abord, le SPV devait mesurer ses interventions dans les débats sur la santé publique car il est expert en services policiers et non en santé. Le SPV devait aussi assister aux réunions du projet, qu'il appuie le concept ou non. Le SPV a récemment affirmé que son mandat et principal intérêt en ce qui concerne le SIS touche la sécurité et non la santé publique.

Évidemment, le succès du SIS dépendait en partie de la coopération de la police. Bien que certains aient suggéré que toutes les personnes entrant dans le SIS soient fouillées pour vérifier qu'elles n'ont sur elles aucune drogue illicite, il faut savoir que les clients du SIS ne s'y rendent pas nécessairement pour s'injecter des substances illégales. Le SIS est un établissement de santé accessible à tous où on offre du counseling en alcoolisme et en toxicomanie ainsi que de l'aiguillage vers d'autres services. De plus, des fouilles sans motif précis seraient déraisonnables et contraires à la loi.

LE MODÈLE DU SPV

Au cours de la première année d'existence du SIS, le SPV y a affecté une équipe de huit patrouilleurs pour assurer le contact avec l'équipe du SIS et une intervention proactive en cas de problèmes sur place ou près du site. L'accès des policiers au SIS est réglementé, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un établissement public.

Ils peuvent y entrer lors d'une poursuite pour éviter que le SIS ne devienne un refuge pour les criminels, lors d'un incident critique, aux fins d'une enquête criminelle, pour obtenir des éléments de preuve ou à la demande de la direction du SIS afin de retirer des clients indisciplinés et nuisibles en vertu des dispositions du Code criminel sur les voies de fait par un intrus. Le SPV et la régie de la santé ont aussi adopté un processus informel de règlement des conflits afin de gérer tout désaccord entre le SIS et les policiers et de faciliter une bonne relation de travail.

Le SPV a trouvé son plus gros défi à l'extérieur du SIS. Même s'il appuyait les objectifs de santé du SIS, soit la réduction des décès par surdose et de la transmission du

Une des stations au SIS de Vancouver (C.-B.).

Vancouver Coastal Health Authority

VIH, le SPV devait maintenir l'ordre dans la rue et limiter les comportements violents et les activités illégales près du site. On a donc adopté un plan opérationnel qui confère aux policiers un grand pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne la consommation et la possession de drogues à Vancouver et leur permet notamment de saisir de la drogue et d'arrêter ou d'accuser une personne. De plus, si un policier trouve un toxicomane qui s'injecte de la drogue dans un rayon de quatre rues du SIS, il lui est recommandé de l'envoyer au site afin d'éviter un autre contact avec la police.

RÉSULTATS

Il a été surprenant de constater que les policiers du SPV ont accompagné des toxicomanes jusqu'au SIS et en ont continuellement envoyé au site au fil des ans. Le SPV a remarqué que moins de toxicomanes s'injectent de la drogue en public à une ou deux rues du site, mais certains continuent de le faire ouvertement derrière l'immeuble ou à proximité. Bien que les études aient révélé une diminution du désordre dans la rue, le SPV n'a remarqué aucun changement.

Le trafic de stupéfiants et la criminalité n'ont pas augmenté. Le nombre d'appels de service en provenance du SIS n'est pas substantiel. Du point de vue de la santé publique, le SIS a été un franc succès. Évidemment, la CSC a récemment pris une décision positive fondée sur ces preuves.

LEÇONS APPRISES

Le SPV devait absolument faire partie de l'équipe de projet et participer à la planification et à l'élaboration d'un plan opérationnel solide et d'une orientation comportant des attentes claires pour les policiers et le personnel du SIS. Il était aussi important d'y affecter une équipe de policiers et de mettre en place un modèle de règlement des conflits.

Compte tenu de la décision de la CSC, l'expérience du SPV aidera sûrement d'autres services de police au Canada advenant que l'on envisage d'établir un SIS sur leur territoire. ■

L'insp. Scott Thompson faisait partie de l'équipe du projet du SIS en 2003. Il a élaboré et mis en œuvre les plans policiers et opérationnels du SPV ainsi que l'orientation pour les policiers et le personnel du SIS. Il est commandant de district et coordonnateur des politiques sur les drogues du SPV.

VAGUE DE CONSOMMATION D'OXYCONTIN

L'ESCOUADE DE CORNWALL S'ATTAQUE AU PROBLÈME DE CET OPIACÉ D'ORDONNANCE

Par le sergent d'état-major-détective Shawn White, Section des enquêtes criminelles, Service de police communautaire de Cornwall

L'OxyContin – qui aurait pensé qu'un si petit comprimé pouvait être aussi néfaste pour la santé et pour la sécurité des Canadiens, et poser un tel défi à la police.

L'OxyContin est cet antidouleur d'ordonnance très efficace, disponible sous forme de comprimés de cinq à 80 milligrammes. Son ingrédient actif, l'oxycodone, produit un effet euphorique et est très toxicomanogène.

Ce qui rend ce médicament si dangereux est l'idée erronée que les comprimés sont inoffensifs, parce qu'ils sont prescrits par les médecins.

En fait, cet opiacé d'ordonnance possède les mêmes propriétés que l'héroïne; l'abus de cette drogue qu'on surnomme hillbilly heroin (héroïne rustaude) est extrêmement dangereux et peut entraîner la mort.

Aux premiers stades de la consommation, l'usager recherche le high, ce qui le pousse à consommer toujours davantage. Par la suite, la drogue perd son effet et le toxicomane continue à l'ingérer dans le seul but d'éviter les symptômes de sevrage douloureux. La difficulté pour la police tient au fait que contrairement à la marihuana et à la cocaïne, les gens peuvent légalement posséder cette drogue et d'autres drogues similaires par la possibilité d'avoir une ordonnance. Dans les faits, certains obtiennent illicitement la drogue dans le but de la revendre. La police ne pourra pas nécessairement porter des accusations de possession, à moins d'appréhender la personne en flagrant délit de trafic.

LA SITUATION À CORNWALL

En 2008, la drogue a fait surface dans les rues de Cornwall (Ontario), une ville d'un peu moins de 50 000 habitants. Le groupe de la délinquance urbaine du Service de police communautaire de la ville s'est mis à effectuer un nombre croissant de saisies d'OxyContin dans la rue – deuxième drogue de choix après la marihuana auprès des toxicomanes. On a aussi relevé une augmentation sensible des introductions par effraction; la majorité des délinquants appréhendés ont fait savoir que ces crimes servaient à soutenir leur dépendance. Un autre phénomène autrement troublant pour la police est une activité risquée chez les ados surnommée smartie parties (fêtes où l'on consomme des drogues), où les jeunes se passent un bol rempli de médicaments chipés dans la pharmacie de leurs parents et qu'ils ingèrent, sans savoir nécessairement ce qu'ils prennent.

La drogue la plus populaire lors de ces soirées sont les opiacés d'ordonnance, comme l'OxyContin. Ces fêtes donnent aux ados l'impression que la consommation récréative de ces drogues est tout à fait inoffensive, mais ce n'est qu'une illusion. Certains jeunes ont développé une dépendance ultérieure.

Et ce n'est pas le pire. L'intensification de la consommation de médicaments d'ordonnance à Cornwall s'est rapidement soldée par des décès. Ainsi, entre avril 2008 et avril 2010, la police a enquêté sur sept cas de décès liés à la consommation d'oxycodone ou d'un autre opiacé d'ordonnance, l'hydromorphone. Les victimes, essentiellement de sexe masculin, avaient entre 19 et 58 ans .

Fait important, la police a constaté l'émergence d'un nouveau genre de toxicomane : les cols blancs, notamment les travail-

leurs de la santé. Ces toxicomanes inhabituels s'étaient vu prescrire un médicament à base d'oxycodone pour traiter une blessure ou une douleur chronique, puis avaient développé une dépendance. La police de Cornwall a notamment enquêté sur des cas de personnes volant et contrefaisant des ordonnances médicales pour assouvir leur dépendance.

À compter de 2009, l'abus de médicaments d'ordonnance s'est répandu dans d'autres villes de l'Ontario. Selon le sondage sur la consommation de drogues et la santé des élèves de l'Ontario, 18 pour cent des élèves de la septième à la douzième année, soit près de un sur cinq, ont déclaré prendre un opiacé d'ordonnance à des fins non médicales. En outre, les vols dans les pharmacies se sont élevés à près de 70 à Ottawa par année; des crimes très rares avant 2009. La police de Peterborough, pour sa part, a signalé une augmentation importante du nombre de travailleuses du sexe dans la ville; dans de nombreux cas, ces femmes s'en remettent à la prostitution pour soutenir leur dépendance.

Les trafiquants privilégient l'OxyContin, car la drogue est facile à se procurer et sa revente est profitable. Ainsi, un trafiquant peut consulter un médecin pour des douleurs lombaires afin de se faire prescrire 100 comprimés d'un médicament à base d'oxycodone, à raison de 40 milligrammes par comprimé. Si la personne est admissible au Programme de médicaments de l'Ontario, l'ordonnance ne lui coûtera que 3 $. Elle peut par la suite revendre le médicament dans la rue à 40 $ le comprimé, pour un profit net de 3 997 $, et risque fort peu de se faire prendre.

Et il est facile pour un trafiquant de pratiquer le cumul d'ordonnances médicales, simplement en consultant différents médecins qui lui prescriront chacun le même médicament. La possibilité pour les gens de consulter plusieurs médecins en Ontario vaut à la province le titre peu enviable de capitale canadienne de l'OxyContin.

L'an dernier, le gouvernement ontarien est intervenu en adoptant la *Loi sur la sécurité et la sensibilisation en matière de stupéfiants*, entrée en vigueur le 1er novembre 2011. Cette loi, analogue à celles d'autres provinces, oblige les médecins et les pharmacies à verser dans une base de données centrales des données sur les médicaments prescrits et leurs destinataires, ce qui rend difficile pour un toxicomane d'obtenir le même médicament auprès de différents médecins.

En 2009, la plupart des collectivités ontariennes relevaient une intensification de l'abus de médicaments à base d'oxycodone. Devant l'ampleur du problème, Sécurité publique Canada a organisé un atelier national sur la consommation illicite de produits pharmaceutiques dans le but de trouver collectivement des solutions.

Avide de résoudre le problème, la police de Cornwall a communiqué avec le Royal Newfoundland Constabulary, aux prises avec une vague de consommation d'OxyContin à Terre-Neuve en 2004. C'est avec enthousiasme que la police terre-neuvienne a communiqué ses expériences et informé la police de Cornwall de ce à quoi elle pouvait s'attendre.

Par la suite, la police de Cornwall a retenu une démarche communautaire comme meilleure moyen de combattre le problème. Ainsi, sous la direction du médecin chef régional, le Dr Paul Roumeliotis, le service de police a contribué à mettre sur pied une escouade de lutte à l'OxyContin. Le groupe réunit des membres de la police de Cornwall, de la Police provinciale de l'Ontario et, à l'occasion, de la GRC, ainsi que des médecins, des pharmaciens, des travailleurs de la santé et des enseignants de la localité.

L'escouade a adopté une démarche en trois volets : la prévention, l'intervention et la répression.

PRÉVENTION

La prévention repose essentiellement sur la sensibilisation; mais il ne suffit pas simplement d'informer le public des dangers des médicaments d'ordonnance. On veut également sensibiliser les médecins aux risques des prescriptions excessives ou négligentes. Ainsi, l'escouade a organisé un symposium d'une journée en septembre 2009 dans les comtés de Stormont Dundas et de Glengarry, pour leur faire connaître les dangers de ces médicaments et suggérer des solutions de rechange pour gérer la douleur.

De plus, lorsque le groupe de la lutte antidrogue de la police de Cornwall effectue une saisie auprès d'un trafiquant, il avise aussi le médecin à l'origine de l'ordonnance. On réduit ainsi le risque pour le médecin de prescrire de nouveau des médicaments à ce trafiquant. Les médecins qui continuent de prescrire des médicaments de façon irresponsable sont signalés à l'Ordre des médecins et des chirurgiens de l'Ontario, aux fins de réprimande.L'escouade envisage aussi de nouvelles initiatives favorables à la prévention; elle proposera notamment au ministère de

l'Éducation de l'Ontario d'intégrer au programme scolaire des séances de sensibilisation aux drogues et ce, pas plus tard qu'en sixième année.

INTERVENTION

Les policiers sont en contact quotidien avec des gens qui souffrent de dépendance; cela dit, il leur arrive rarement d'essayer de les soutenir. Pour leur part, les agents du service de police de Cornwall ont reçu une formation sur les dépendances et sur la meilleure façon d'aiguiller les toxicomanes vers des services d'aide en la matière.

Les policiers ont aussi développé des liens plus étroits avec les services de traitement des dépendances dans le secteur. Plus on intervient tôt et de manière efficace, plus tôt les gens pourront résoudre leur problème et réintégrer une vie fonctionnelle. L'intervention permet également de réduire la probabilité pour les gens d'exercer des activités criminelles.

SUPPRESSION

La police doit poursuivre ses initiatives ciblant les revendeurs d'opiacés d'ordonnance. La collaboration avec la communauté médicale pourrait aider à réduire la prescription excessive d'opiacés d'ordonnance. Des modifications à la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* pourraient être nécessaires; cela dit, il sera alors plus facile pour les médecins de communiquer de l'information à la police et ainsi favoriser l'intervention de cette dernière.

L'OxyContin pose une grave menace à la sécurité des Canadiens. Compte tenu de la dynamique de ce dilemme, la police doit assumer un rôle de leadership et mobiliser ses partenaires dans la lutte à ce problème. ■

Mot de la rédaction : Le 29 février 2012, l'OxyContin a été remplacé par l'OxyNeo dans les pharmacies canadiennes. Selon le fabricant, il est plus difficile d'en extraire les ingrédients à des fins illicites. Perçu favorablement par plusieurs, le nouveau produit ne semble cependant pas décourager la dépendance aux médicaments sur ordonnance.

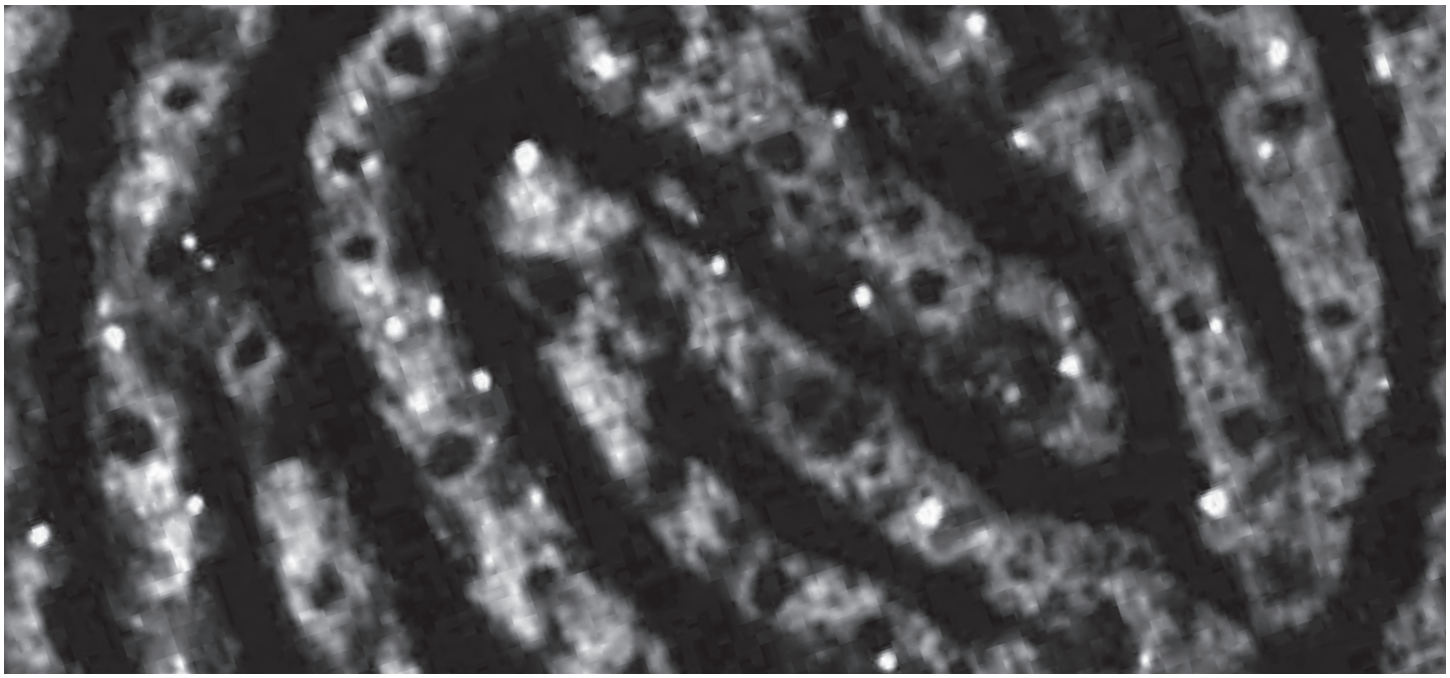

University of East Anglia

Vue rapprochée de résultats positifs. La couleur verte indique la détection du métabolite de la drogue et on la voit aux endroits où se trouvent les pores sudoripares qui composent le dessin papillaire.

DÉPISTAGE DE DROGUES À PARTIR D'EMPREINTES DIGITALES

UNE NOUVELLE TECHNOLOGIE PERMET DE DÉCELER DES MÉTABOLITES DE DROGUES DANS LA SUEUR

Paul Yates, Ph. D., Intelligent Fingerprinting Ltd, Norwich (R.-U.)

Les effets de la toxicomanie dans la société sont très variés et de mieux en mieux documentés. En plus d'être directement associée à des crimes violents, elle est aussi responsable de nombreux problèmes sociaux, elle est liée à une perte de productivité en milieu de travail et elle accroît les risques d'accident.

Abstraction faite des dommages moins concrets causés à la société par la toxicomanie, les coûts réels associés aux biens volés, aux enquêtes sur les crimes liés à la drogue et aux poursuites connexes, à la perte de productivité en milieu de travail ainsi qu'au traitement et à la réhabilitation des toxicomanes sont estimés à plusieurs milliards de dollars par année.

En conséquence, les tests de dépistage de drogues sont maintenant monnaie courante pour les policiers, les employeurs et les centres de désintoxication et les méthodes de dépistage sont nombreuses.

Les tests de dépistage réalisés à partir d'échantillons de liquides corporels comme le sang, l'urine et plus récemment la salive sont les plus couramment employés; on procède parfois à l'analyse de cheveux pour déterminer si une drogue a été prise il y a plus longtemps.

Ces tests ont tous des inconvénients, dont le besoin d'effectuer un échantillonnage invasif, le risque de contamination, la réactivité croisée avec des substances présentes dans l'échantillon ou l'obligation de transporter ou d'entreposer des échantillons congelés ou froids. Il faut aussi établir des procédures de prélèvement et d'analyse qui n'altèrent pas les tests et assurent la continuité de possession au cas où les résultats seraient exigés à des fins de preuve.

INTELLIGENT FINGERPRINTING

Des chercheurs dirigés par le professeur David Russell à l'University of East Anglia à Norwich (Royaume-Uni) ont développé une technique permettant de détecter les métabolites de drogues dans la sueur sur les doigts et de produire une image haute définition des empreintes.

Les métabolites sont des produits chimiques formés dans le corps au cours du processus métabolique normal. Ils peuvent servir à identifier les substances qu'une personne a ingérées ou touchées.

La technique d'Intelligent Fingerprinting est non invasive, elle permet le prélèvement et l'analyse de dactylogrammes en quelques minutes à l'aide d'un appareil portatif, elle n'exige aucune préparation des échantillons ou manipulation par un spécialiste, elle ne présente aucun biorisque et, comme elle permet de copier le dactylogramme du donneur de l'échantillon, elle assure la continuité de possession.

Le procédé consiste à utiliser des nanoparticules recouvertes d'anticorps et d'un colorant fluorescent. Les nanoparticules (composées d'oxyde de fer ou d'or) sont mélangées à de l'eau et appliquées à la surface du dactylogramme où les anticorps réagissent avec les métabolites des drogues ciblées, faisant ainsi adhérer les nanoparticules et le colorant fluorescent au dactylogramme.

Les métabolites de la drogue ciblée peuvent être détectés par un changement de couleur et il est possible d'utiliser une image haute définition du dactylogramme pour procéder à une identification au moyen des méthodes de comparaison conventionnelles.

Différents anticorps sont utilisés pour cibler les métabolites des différentes drogues. Jusqu'à présent, les chercheurs ont été en mesure de détecter les drogues suivantes :

- Benzoylecgonine (métabolite de la cocaïne)
- Éthylidène, diméthyl, diphényl-pyrrolidine (métabolite de la méthadone)
- Morphine (métabolite de l'héroïne)
- Tétrahydrocannabinol (principale substance psychoactive du cannabis)

Par ailleurs, cette technique sert également à détecter la cotinine (métabolite de la nicotine) et le cortisol, une hormone présente dans la sueur sur les doigts et qui est liée au niveau de stress de la personne soumise au test.

Des recherches sont en cours afin d'appliquer cette technique à d'autres drogues et de savoir si on peut l'utiliser pour identifier des personnes ayant été en contact avec des explosifs.

PRÉVENIR LA CONTAMINATION

Comme d'autres techniques de dépistage de drogues, l'utilisation de la sueur peut donner un résultat positif causé par une contamination involontaire – en touchant une surface enduite de drogue, en serrant la main de quelqu'un ou par tout autre contact.

La technique d'Intelligent Fingerprinting remédie à ces problèmes. D'une part, elle détecte les métabolites des drogues ciblées, apportant une preuve directe de l'ingestion d'une d'entre elles.

De cette façon, il est impossible d'obtenir un résultat positif découlant de la contamination d'une empreinte lors d'un contact avec une surface enduite de la drogue ciblée.

D'autre part, comme les métabolites détectés proviennent directement des pores sudoripares, on peut établir un lien avec le propriétaire de l'empreinte digitale seulement. Le transfert de métabolites de drogues contenus dans la sueur d'une autre personne ne pourrait pas établir ce lien direct, mettant ainsi cette technique à l'abri des problèmes engendrés par un transfert secondaire de métabolites.

SERVICES DE POLICE

Les services de police pourraient utiliser la technique d'Intelligent Fingerprinting pour les besoins suivants :

- se servir des empreintes digitales latentes prélevées sur des lieux de crimes pour dresser le profil d'un délinquant, surtout lors d'incidents majeurs ou critiques;
- déceler rapidement et facilement la présence de substances interdites pour confirmer une allégation de conduite en état d'ébriété lors d'un test de détection;
- faire un test lors d'une arrestation suivie d'une mise en détention pour confirmer la prise de drogues et assurer la santé et la sécurité des détenus de façon éclairée.

Cette technique de dépistage pourrait aussi servir à rehausser les empreintes digitales.

Prototype de l'appareil portatif servant au prélèvement et à l'analyse d'échantillons. Le lancement de la version officielle de ce produit est prévue pour la fin de 2012.

University of East Anglia

SÉCURITÉ NATIONALE

Compte tenu des récents attentats terroristes, il faut absolument renforcer la sécurité dans les ports et les aéroports. De nouvelles techniques de contrôle des passagers ont été mises en place pour détecter des engins explosifs et d'autres armes, mais il est maintenant nécessaire d'améliorer les contrôles ciblés.

Ces nouvelles techniques allient l'identification biométrique rapide des empreintes digitales et les techniques d'analyse des métabolites; il serait possible d'intégrer ces techniques aux procédures d'embarquement afin d'identifier les personnes qui pourraient avoir été en contact avec des explosifs récemment ou qui pourraient cacher un engin explosif sur elles.

DÉPISTAGE DANS LES INSTITUTIONS

Des tests de dépistage de drogues réguliers sont souvent obligatoires pour les prisonniers et les militaires de même que dans les entreprises qui ont l'obligation d'offrir un milieu de travail sans drogue pour des raisons de santé et de sécurité.

Les systèmes de dépistage actuels ont une utilité limitée en raison du besoin de prélever des échantillons invasifs et dangereux, des problèmes associés à la continuité de possession sécuritaire et de la capacité de la personne soumise au test à tromper le système en soumettant l'échantillon de quelqu'un d'autre. Ce processus offre un nouveau mécanisme de test qui s'attaque à tous ces problèmes. L'appareil de test portatif peut maintenant servir à déterminer si une personne est apte au travail.

ANALYSE MOBILE

En plus de la trousse de prélèvement et d'analyse d'échantillons, Intelligent Fingerprinting a conçu un prototype portatif de prélèvement et d'analyse d'échantillons. Cet appareil novateur fait appel à la microfluidique et à l'optique pour dépister des drogues et copier les empreintes en quelques minutes à l'aide d'une cartouche d'analyse des échantillons jetable.

L'utilisation de cartouches différentes permet le dépistage des drogues visées par des exigences opérationnelles particulières et les chercheurs travaillent à la conception d'un moyen d'exportation des dactylogrammes en format numérique afin de pouvoir les comparer aux dactylogrammes présents dans les bases de données. ■

MIEUX COMPRENDRE LA PSYCHOLOGIE DU TOXICOMANE

COMMENT UN POLICIER PEUT SAUVER UNE VIE

Par le chef adjoint Michael Bosse, Division de police de Lexington (Kentucky)

Au cours d'une patrouille à mes débuts dans la police il y a 25 ans, un contrôle routier de routine s'était amorcé dans des circonstances pas tout à fait comme les autres. Le conducteur en question, s'était rangé en bordure de la chaussée, puis était sorti de son auto pour se rendre tout agité vers une maison et se mettre à cogner bruyamment à la porte, faisant fi de ma présence. Après une brève détention, j'ai procédé à son arrestation, suivie d'une lutte acharnée à l'issue de laquelle nous nous sommes tous deux retrouvés à l'urgence.

D'emblée, j'ai attribué le comportement erratique de l'homme à l'empire de la drogue. Alors que je me trouvais dans la salle d'urgence – quelques rideaux seulement me séparant de l'homme que je venais d'arrêter – un autre homme charpenté qui ressemblait au prévenu a demandé à me parler. C'était le père du prévenu qui voulait me présenter des excuses. Ses paroles demeurent gravées dans ma mémoire : « je suis profondément désolé de ce qui est arrivé. Ce n'est pas ainsi que j'ai élevé mon fils et ce n'est pas le fils que j'ai connu durant 25 ans. » Avec une angoisse manifeste, il m'a avoué que son fils s'était mis à consommer du crack six mois plus tôt et qu'il était aujourd'hui méconnaissable. Lorsqu'il m'a tendu la main, j'ai revu mon propre père, qui avait les mêmes larges mains rudes d'un ouvrier de la construction.

Deux jours après l'interpellation, une avocate que je respectais m'a abordé pour m'expliquer son dilemme : le père du prévenu (l'homme de l'hôpital) lui avait présenté un reçu confirmant qu'il avait déboursé 2 000 $ pour réserver un lit pour son fils dans un centre de désintoxication. Mais pour réserver cette place, l'enregistrement devait se faire sur le champ, faute de quoi le père perdrait la majeure partie de son dépôt. Balayant la salle d'audience du regard, j'ai tôt fait de repérer le père, qui se distinguait par sa forte stature. Il portait des vêtements usés, la tenue d'un homme qui travaille fort pour gagner sa vie. C'était une situation inhabituelle, car j'étais le seul policier à la table de l'avocate à ce moment-là. Mes blessures se résumaient à quelques égratignures et ecchymoses, rien de pire que ce que j'avais subi lors de mon entraînement à l'école de police. Après un court instant de réflexion, j'ai accepté et l'avocate a demandé une probation si le prévenu amorçait une cure de désintoxication. J'ai quitté la salle d'audience sans connaître les conséquences de ma décision.

UNE DÉCISION QUI SAUVE LA VIE

Dix ans plus tard, le même prévenu m'a reconnu alors que je sortais de chez le barbier et m'a interpellé : « Monsieur l'agent Bosse? » À mon oui hésitant, il a répliqué : « Vous m'avez sauvez la vie! » Ne reconnaissant toujours pas l'homme, j'ai répondu un vague : « Mon Dieu, en général, je me souviens de ce genre de choses. » Après qu'il m'eut expliqué, le souvenir de toute la rencontre m'est revenu. Il m'a alors dit qu'il avait maintenant un emploi rémunéré depuis huit ans, qu'il était aumônier auprès des jeunes à son église, qu'il était marié et élevait ses propres fils. Nous avons discuté pendant une heure. Ce fut la première d'une centaine de conversations du genre que j'allais avoir avec des toxicomanes par la suite.

Il m'a fallu 10 ans et un cheminement particulier pour comprendre l'importance de ce jour fatidique au tribunal et les répercussions sur mon évolution en tant qu'agent de police.

Tout d'abord, je ne suis pas sûr que j'aurais pris la même décision si mes collègues policiers avaient été présents à la table de l'avocate plaidante. Il n'est pas dans la culture de la police de donner une chance à quelqu'un qui a eu une telle altercation avec un policier. J'ose croire que j'aurais écouté la voix de mon cœur, mais même après avoir eu cette rencontre troublante et extraordinaire avec le père du prévenu, je me demande ce que j'aurais fait. La culture policière a une telle influence, surtout sur les jeunes agents pour qui l'approbation de leurs pairs est si importante.

Ensuite, si j'ai toujours été intrigué par l'idée que la toxicomanie puisse si profondément transformer le caractère d'une personne, je n'avais jamais réellement compris pourquoi. Ma première conversation avec un toxicomane est survenue dans ce stationnement à l'extérieur du salon de barbier. À cette époque, j'avais déjà travaillé de nombreuses années comme sergent dans une escouade des stupéfiants où j'avais examiné et exécuté plus de 600 mandats de perquisition, réalisé ou examiné plus de 2000 enquêtes sur les drogues et conclu l'une des plus importantes perquisitions de drogues dans le commonwealth du Kentucky, qui s'est soldée par l'interpellation de plus de 183 prévenus. Malgré toute mon expérience de la lutte aux stupéfiants et du travail de police en général, je ne pouvais pas donner une explication raisonnable des bouleversements que provoque la toxicomanie sur la vie d'un homme. En vérité, peu de policiers sont en mesure de le faire.

POUR COMPRENDRE LE COMPORTEMENT DES TOXICOMANES

Mon expérience avec les tribunaux consacrés en matière de drogues au Kentucky et dans le reste du pays m'a permis de me familiariser avec le fonctionnement du cerveau d'un toxicomane. Mais surtout, j'ai su combiner cette science avec le compte rendu de toxicomanes et appliquer le tout à la dynamique de leurs crimes.

Même au paroxysme de leur dépendance, la plupart des toxicomanes demeurent très conscients des conséquences de leurs actes. Ils sont en mesure de décrire leur notion de ce qui est bien; par contre, ils ne sont pas capables d'agir en conséquence. Par exemple, l'homme que j'ai arrêté alors qu'il cognait à la porte de cette maison m'a par la suite confié la panique qu'il a ressentie lorsqu'il s'est vu arrêté, mais pas par crainte de la prison. Même s'il n'avait jamais été arrêté auparavant, sa crainte la plus forte à ce moment était de ne pas avoir sa prochaine dose

CETTE DÉFICIENCE DANS LA CAPACITÉ DE DÉCISION CHEZ LE TOXICOMANE SE TRADUIT PAR UN TAUX DE CONFLIT AVEC AUTRUI SUPÉRIEUR À LA NORME. LES POLICIERS INTERVENANTS DEVRONT PEUT-ÊTRE PRENDRE PLUS DE TEMPS OU ÉLABORER UNE STRATÉGIE PLUS RAFFINÉE POUR VRAIMENT RÉSOUDRE LE PROBLÈME.

de crack. La coupure qui survient dans leur jugement s'apparente à ce que nous observons dans des lésions cérébrales rares. Dans le cas du toxicomane, cet état ne justifie pas le comportement. Cela dit, il nous éclaire sur les attentes réalistes que nous pouvons entretenir sur leur comportement.

La compréhension de ce phénomène a de profondes conséquences sur la façon dont nous abordons ce segment particulier de la population dans l'exercice de nos fonctions. Nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'une personne souffrant de toxicomanie puisse nécessairement comprendre la priorité d'obéir aux directives qu'on lui donne, ni suivre les multiples étapes nécessaires pour corriger une situation où la police doit intervenir.

Cette déficience dans la capacité de décision chez le toxicomane se traduit par un taux de conflit avec autrui supérieur à la norme. Les policiers intervenants devront peut-être prendre plus de temps ou élaborer une stratégie plus raffinée pour vraiment résoudre le problème.

Ainsi, guider le toxicomane pas à pas dans cette stratégie permettrait de prévenir l'aggravation du problème et d'avoir à intervenir à répétition pour régler la même situation à l'avenir.

Même nos législateurs pourront tirer profit d'une meilleure connaissance de la toxicomanie. L'adoption de lois qui exigent la délivrance d'une citation à comparaître au lieu d'une arrestation repose sur la prémisse logique qu'une fois appréhendé, la personne mettra fin au comportement qui est à la source du problème. Toutefois, dans le cas d'un toxicomane qui vole pour financer sa dépendance, le comportement ne cessera pas – même après avoir été appréhend par la police et avoir écopé d'une citation à comparaître.

Une arrestation, par contre, permet d'isoler le toxicomane du problème immédiat (le vol). De plus, il est préférable d'imposer au toxicomane une retraite forcée sous la supervision d'un médecin, que de le laisser assouvir sa dépendance, qui ne pourra que s'aggraver.

Après une carrière de 29 ans dans la police, je ne cherche pas à justifier ma vision conservatrice du crime et des sanctions. Je suis sûr qu'elle découle de la période que j'ai passée avec les victimes de crimes au fil des ans. Cela dit, ma compréhension de la toxicomanie m'a aidé à prendre conscience des possibilités qui existent pour les toxicomanes. Dans notre profession, nous ne sommes jamais réellement conscients du nombre de situations où nous sauvons une vie simplement en intervenant pour résoudre un problème avant qu'il ne dégénère. Y a-t-il d'autres situations où nous pourrions sauver la vie d'une personne, si nous en étions conscients? J'aurais pu passer ma carrière entière sans approfondir ma connaissance du problème; au lieu, je consacre beaucoup de temps à sensibiliser d'autres policiers à la toxicomanie, afin de les habiliter à prendre les décisions qui s'imposent.

Diplômé de l'école du FBI, le chef adjoint Bosse est aussi titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'administration policière; il compte 29 ans d'expérience dans la police et est membre du comité de la police de la National Association of Drug Court Professionals.

Les policiers ne peuvent pas s'attendre qu'une personne souffrant de toxicomanie puisse nécessairement comprendre la priorité d'obéir aux directives qu'on lui donne, ni qu'elle suive les multiples étapes nécessaires pour corriger un problème.

Lexington Division of Police

Le Centre national de prévention du crime finance et exécute des projets de prévention de la criminalité qui ciblent des facteurs de risque, tels la consommation abusive de drogue, qui sont liés à la perpétration de délits par des jeunes.

L'ÉVALUATION AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

PROGRAMMES DE PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE À L'INTENTION DES JEUNES

Par Donna Smith-Moncrieffe, Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada

Le Centre national de prévention du crime (CNPC) de Sécurité publique Canada exerce un leadership national en matière de pratiques efficaces et efficientes pour prévenir et réduire la criminalité en agissant sur les facteurs de risque connus.

Parmi les priorités du CNPC figurent le financement et l'exécution de projets de prévention de la criminalité qui ciblent des facteurs de risque, tels la consommation abusive de drogue, qui sont liés à la perpétration de délits par des jeunes de 12 à 18 ans.

Dirigée par le ministère de la Justice, la Stratégie nationale antidrogue (SNA) est une initiative à laquelle participent 12 ministères et organismes fédéraux du Canada et vise à rendre les collectivités plus sûres et plus saines grâce à des efforts concertés pour prévenir la consommation de drogues illicites, traiter la dépendance à ces drogues et lutter contre leur production et leur distribution.

Le CNPC contribue à la SNA en repérant et en faisant connaître des programmes efficaces de prévention de la toxicomanie, tout en misant sur la recherche.

PROJETS DE PRÉVENTION DU CRIME

Au cours de la dernière année, le CNPC a financé 59 projets qui portaient notamment sur le traitement de la toxicomanie, ce qui a donné lieu à 92 partenariats avec divers organismes afin de renforcer la capacité de traitement.

Pour créer une banque d'information solide sur les moyens efficaces de prévenir la criminalité, on évalue les projets financés par le CNPC. Depuis le renouvellement de sa stratégie en 2007, le CNPC met davantage l'accent sur l'obtention de résultats concrets et d'un meilleur rendement des investissements dans la prévention du crime. En effet, tous les objectifs et les résultats des projets doivent être suffisamment concrets pour qu'on puisse prouver qu'ils ont une incidence réelle sur les facteurs de risque comme la consommation abusive de substances et les crimes liés aux drogues.

Chaque projet financé fait l'objet d'une surveillance exhaustive qui consiste, au minimum, à évaluer le groupe cible et à déterminer si le projet a été mis en œuvre comme prévu. À l'heure actuelle, 14 études d'évaluation rigoureuses sont menées au Canada afin de mesurer les résultats concrets des projets.

Les trois programmes ci-dessous font actuellement l'objet d'une évaluation ou ont déjà été évalués. Les descriptions qui suivent résument les activités de traitement de la toxicomanie et les mesures prises pour déterminer l'efficacité des programmes de prévention de la toxicomanie.

FAMILY ADOLESCENT STRAIGHT TALK (FAST)

Le Family Adolescent Straight Talk Day Suspension Program est un centre de soins ambulatoires pour adolescents et familles en crise de la région de Halton (Ontario). On y offre notamment des interventions en situation de crise, des services d'évaluation d'adolescents, de la consultation psychologique et du counseling en toxicomanie, du counseling pour parents, des programmes de gestion de la colère et du stress et des programmes de prévention de la rechute.

Le programme a pour objectif de veiller à ce que les jeunes ne consomment pas de drogue pendant leur suspension de l'école. Il propose un cycle de thérapie de 12 semaines pendant lequel, au minimum, les jeunes prennent part à des séances de counseling individuelles hebdomadaires, se soumettent régulièrement à des tests de dépistage, ont des réunions de suivi avec des intervenants et reçoivent du soutien de ceux-ci. Certains jeunes ont poursuivi leurs rencontres plus d'un an après la fin du programme. Le FAST a aussi offert des séances d'information et de counseling aux membres de la famille de 57 participants.

On a mené l'étude auprès d'un groupe

de participants qui avaient terminé le programme au moyen de sondages, d'études de cas et d'examens de documents. On a évalué diverses mesures pour déterminer s'il y avait eu des changements sur le plan de la consommation de drogues, de la réussite scolaire et des relations interpersonnelles.

Il a été établi que le FAST Day Suspension Program offre un soutien efficace aux élèves suspendus et les aide à modifier leur comportement à l'égard de la drogue, à vouloir retourner à l'école et à améliorer leur assiduité et leurs résultats scolaires. De plus, il accroît l'employabilité des jeunes, renforce leurs relations avec leur famille et leurs pairs et permet de les orienter vers des programmes visant à améliorer leur santé physique et mentale.

TOWARDS NO DRUGS

Le programme Towards No Drugs (TND) a pour but d'aider les jeunes à réduire leur consommation de tabac, d'alcool et de drogue ainsi que leurs comportements violents. Il cible les élèves des 9e et 10e années et les jeunes à risque de commettre des crimes liés à la consommation abusive de drogue et d'autres substances.

Le TND comprend 12 séances interactives de 40 à 60 minutes chacune qui visent à amener les participants à réduire leur consommation de substances, à ne plus porter d'armes et à mettre de côté leurs comportements antisociaux, tout en augmentant leur assiduité et leur rendement scolaires. Les séances traitent de plusieurs sujets pertinents : l'écoute active, les stéréotypes, les mythes et le déni, la dépendance aux substances chimiques, les répercussions de la toxicomanie, la marihuana, le tabagisme, le stress, la santé, la maîtrise de soi, la pensée positive et négative et les cycles de comportement, les points de vue et la prise de décisions ainsi que l'engagement.

Ayant constaté les résultats positifs du programme aux États-Unis, le CNPC a encouragé des organisations non gouvernementales canadiennes à le mettre en œuvre. Le projet TND a été évalué au moyen de trois essais pratiques auprès d'un groupe témoin d'environ 3 000 jeunes de 42 écoles du sud de la Californie. L'étude a révélé qu'un an après la fin du programme :

- les participants avaient réduit de 27 % leur consommation de tabac, de 22 %, de marihuana, de 26 %, de drogues dures, et de 9 %, d'alcool 30 jours après la fin du programme;
- le port d'armes avait diminué de 25 % chez les jeunes hommes un an après la fin du programme;
- la victimisation avait diminué de 6 % chez les jeunes hommes.

Des évaluateurs du CNPC mènent actuellement une étude s'échelonnant sur quatre années au moyen de groupes de référence. Les jeunes du groupe expérimental et du groupe témoin doivent présenter des facteurs de risque, tels la consommation abusive de substances, et des données démographiques semblables. En combinant ces deux groupes, on s'assure que l'on peut attribuer tout changement observé dans les résultats au programme plutôt qu'à une prédisposition des participants.

Selon les résultats préliminaires de l'évaluation du CNPC, après avoir suivi le programme, les jeunes avaient accru considérablement leurs connaissances sur la consommation abusive de substances et le tabagisme ainsi que sur les conséquences de ces activités.

En outre, les membres du groupe expérimental avaient amélioré considérablement leurs habiletés sociales et d'adaptation en n'ayant pas consommé de tabac, d'alcool ou d'autres drogues ou en ayant évité d'augmenter leur consommation de ces substances. On a aussi constaté une nette amélioration de la capacité des jeunes à faire de leur domicile un milieu sans drogues. Les résultats liés à la consommation réelle de drogues douces et dures seront disponibles en 2012, une fois que les groupes expérimental et témoin auront été comparés.

VELOCITY

Le programme Velocity repose sur une étude démontrant l'efficacité d'activités de plein air pour aider les jeunes en difficulté à canaliser leur énergie en vue d'adopter des comportements positifs. Le programme s'adresse à des jeunes de 13 à 18 ans qui sont à risque ou ont déjà été impliqués dans des activités criminelles. Il cible des facteurs de risque comme les comportements agressifs et antisociaux, la consommation abusive de substances et le faible intérêt pour l'école. Il se divise en trois volets :

- Esprit de corps : journée d'aventure (kayak et escalade) visant à définir les attentes à l'égard du programme, à favoriser l'établissement de liens avec le personnel et à promouvoir la cohésion du groupe ;
- Camp aventure de cinq jours : activités (tyrolienne, équitation, etc.) dans une région éloignée combinées à des activités favorisant l'acquisition de compétences de vie et la croissance personnelle ;
- Le changement par l'action : journées d'aventure, soutien individuel continu de travailleurs sociaux et ateliers.

Un peu comme dans le cas du TND, les évaluateurs ont mené une étude sur quatre années au moyen de groupes de référence. D'après les premiers résultats, la plupart des parents ou des tuteurs (92 %) et des représentants de services d'aiguillage (82 %) s'entendaient pour dire que les jeunes ayant pris part au programme Velocity en savent maintenant davantage sur la consommation de substances et ses conséquences. Les résultats liés à la consommation réelle de drogues douces et dures seront disponibles en 2012, une fois que les groupes expérimental et témoin auront été comparés.

Grâce aux évaluations systématiques de ces projets, le CNPC peut déterminer si les connaissances et les attitudes des jeunes, leur consommation de drogues et les taux de crimes liés aux drogues ont changé après les programmes. Ce n'est qu'en mesurant les résultats obtenus que le CNPC connaîtra l'efficacité réelle des programmes. ▪

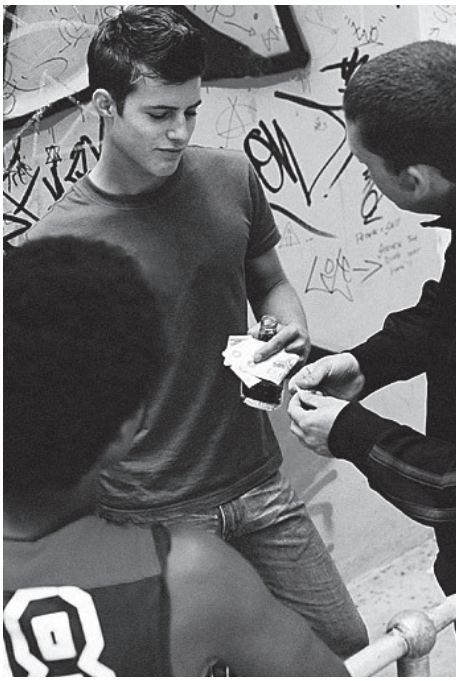

Gracieuseté de Santé Canada

Ces contrefaçons ont l'air de comprimés de Viagra, mais elles peuvent contenir de mauvais ingrédients, voire des additifs dangereux.

PRODUITS DE SANTÉ DE CONTREFAÇON

PRATIQUES EXEMPLAIRES MISES EN COMMUN

Par Lawrence Cheung, spécialiste de l'intégrité des frontières et de la contrefaçon, Santé Canada

Peu présents dans la chaîne d'approvisionnement réglementée du Canada, les produits de santé de contrefaçon se sont frayé un chemin en sol canadien, par la vente directe via Internet ou d'autres voies qui échappent à la réglementation de ce marché.

Une simple recherche sur Internet révèle des centaines de sites où se procurer des médicaments. Certaines cyberpharmacies sont légitimes, mais beaucoup offrent des produits et des services dangereux, y compris des médicaments dont l'utilisation n'est pas approuvée au Canada en raison d'inquiétudes pour la santé.

Entre le 1er avril 2010 et le 31 mars 2011, Santé Canada a saisi plus de 3 800 envois à la frontière contenant des produits de santé de contrefaçon. Entre juin et septembre 2010, la GRC a enquêté sur environ 416 cyberpharmacies et 568 annonces classées en ligne.

Un produit de santé de contrefaçon pourrait passer pour un produit dont la vente est autorisée au Canada par Santé Canada. Le médicament de contrefaçon peut ne contenir aucun ingrédient actif, ou contenir les mauvais ingrédients, des additifs dangereux ou des contaminants ou il peut être périmé.

Si le médicament peut ne pas faire de tort direct au patient, sa condition peut néanmoins se détériorer, faute de traitement efficace. Où est le fabricant, où s'approvisionne-t-il, que contiennent ses médicaments et comment communiquer avec lui en cas de problèmes? Autant de questions sans réponses. Par ailleurs, obtenir des médicaments d'ordonnance sans avoir été vu ni suivi par un médecin pose des risques de diagnostic, d'interaction médicamenteuse, d'effets secondaires dangereux qu'un médecin qualifié saurait prévoir.

La contrefaçon de produits de santé contrevient à la *Loi sur les aliments et drogues*. Parce qu'ils n'adhèrent pas aux exigences d'autorisation de mise en marché, les produits de santé de contrefaçon n'offrent aucune assurance de sécurité, de qualité et d'efficacité. Ils peuvent mettre en danger la santé publique, menacer la réputation des fabricants de marques et ébranler la confiance des consommateurs.

La *Loi sur les aliments et drogues* confère à l'Inspectorat de la Direction générale des produits de santé et des aliments le pouvoir de prendre les mesures qui s'imposent pour réprimer la fabrication, la distribution, l'importation et la vente de produits de santé non conformes, y compris les contrefaçons, afin de promouvoir l'intégrité de la chaîne canadienne d'approvisionnement des produits de santé. À cette fin, Santé Canada procède à des évaluations risques-bénéfices, surveille les réactions et informe des risques la population et les professionnels de la santé.

La responsabilité de protéger les consommateurs canadiens contre les produits de santé de contrefaçon échoit conjointement à Santé Canada et à d'autres organismes gouvernementaux, aux organismes de réglementation provinciaux, aux professionnels de la santé, aux intervenants de l'industrie et aux consommateurs. On pense ici à la GRC, à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), aux associations provinciales et territoriales des pharmaciens et aux autorités de réglementation semblables à l'étranger.

La vente de produits de contrefaçon contrevient aussi au Code criminel. La GRC enquête sur les signalements de produc-

tion, d'importation et de vente au Canada de produits de santé de contrefaçon et agit en fonction des risques potentiels pour la population. L'Inspectorat de Santé Canada seconde la GRC dans ses enquêtes sur la contrefaçon, lui prêtant son expertise en matière de conformité, de répression et d'analyse de laboratoire.

FORUM SUR LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON DES PRODUITS DE SANTÉ

Le Forum sur la lutte contre la contrefaçon des produits de santé favorise la collaboration entre ses principaux partenaires en leur offrant l'occasion de parler de pratiques exemplaires, d'établir des relations de travail et de mieux comprendre les rôles et les responsabilités de chacun dans l'atténuation des risques que posent les produits de santé de contrefaçon. Chaque année, des employés de Santé Canada, de la GRC et de l'ASFC y assistent, ainsi que des représentants d'autres partenaires et intéressés du privé.

Avec la GRC, Santé Canada a organisé le troisième forum tenu à Ottawa. Le forum comportait deux séances.

Les exposés de la première séance s'adressaient en particulier aux trois organisations gouvernementales et aux groupes de réglementation. La GRC a présenté des études de cas et de nouvelles initiatives pour lutter contre les contrefaçons et Santé Canada a exposé les voies explorées pour réglementer la vente de produits de santé sur Internet, les mesures appliquées à l'importation de produits de santé et les progrès du programme de lutte contre la contrefaçon.

Santé Canada et la GRC ont aussi fait un exposé conjoint sur ce qui se fait dans la région de l'Atlantique en soutien à l'opération PANGEA III, semaine d'action internationale coordonnée par INTERPOL ciblant la vente de médicaments illicites, notamment de contrefaçon. La séance a aussi donné lieu aux exposés de partenaires clés, comme l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario, la Food and Drug Administration et la Customs and Border Protection des États-Unis, qui proposaient de nouveaux modèles de partenariats locaux et de partage des pratiques exemplaires dans la lutte contre les produits de santé de contrefaçon. L'urologue canadien Michael B. Greenspan, M.D., F.R.C.S., a exposé son point de vue sur les dangers des médicaments de contrefaçon, mettant en lumière des risques qui échappent à la plupart des Canadiens.

La seconde séance a donné la parole aux intéressés non gouvernementaux connus pour leur intérêt dans la lutte contre les produits de santé de contrefaçon. Il a été question de la situation mondiale et Thomas Kubic, de l'Institut de sécurité pharmaceutique, a exposé le point de vue de l'industrie sur la gestion des menaces extérieures qui pèsent sur la chaîne canadienne d'approvisionnement. Des spécialistes de la sécurité de l'industrie, parmi lesquels Pfizer, Novartis et Sanofi-Aventis, ont échangé sur les difficultés et les bons coups des compagnies contre les contrefacteurs.

L'AVENIR

Les partenaires canadiens de la lutte contre la contrefaçon savent qu'ils ne l'élimineront pas. Mais leur collaboration est nécessaire pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens contre cette menace qui est là pour rester.

Pour comprendre les pratiques exemplaires des divers organismes, il est important de comprendre d'abord les rôles et les responsabilités de chacun et de continuer à collaborer pour maintenir ouvertes les voies de la communication, de la collaboration et de l'amélioration.

Déjà, on parle d'un quatrième Forum sur la lutte contre la contrefaçon des produits de santé. D'ici là, la collaboration continue entre la GRC, Santé Canada et l'ASFC aux niveaux des opérations et de la coordination. Au quotidien comme dans le cadre du forum, les trois organismes savent mieux comment s'adapter et coordonner leurs activités de répression avec la rapidité nécessaire pour lutter contre la contrefaçon au Canada. ■

LA GRC S'ATTAQUE À LA VENTE EN LIGNE DE MÉDICAMENTS CONTREFAITS

En avril 2010, la GRC a lancé le Projet Centurion afin de s'attaquer au problème grandissant de la vente de produits pharmaceutiques contrefaits en ligne.

Guillaume Demers, analyste des renseignements criminels à Montréal, affirme que le problème préoccupe de plus en plus la police canadienne. La GRC reçoit des demandes de partenaires locaux et internationaux afin de participer aux enquêtes sur ce fléau.

Demers est chargé de recueillir et d'analyser les plaintes et les informations qu'il reçoit de différentes sources. Lorsqu'il a recueilli suffisamment de renseignements, il envoie le dossier aux enquêteurs locaux.

Il a déjà recensé 600 petites annonces locales de vente de médicaments possiblement contrefaits, analysé 400 pharmacies en ligne et ouvert 27 dossiers opérationnels au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique.

Bien que Demers soit actuellement la seule personne affectée à temps plein au Projet Centurion, la GRC souhaite ajouter un membre régulier et un analyste de la recherche de Santé Canada à l'équipe.

Demers affirme que les lois sur la contrefaçon constituent l'un des principaux défis auxquels doivent faire face les services d'application de la loi.

«Au Canada, il n'y a rien dans le *Code criminel* qui concerne la contrefaçon de produits pharmaceutiques, dit-il. Vous recevrez la même sentence pour la contrefaçon de médicaments que pour la contrefaçon d'un T-shirt.»

Selon Demers, la population n'est pas assez informée sur la menace que posent les produits pharmaceutiques contrefaits. Il espère que le partenariat avec Santé Canada va aider le Projet Centurion à devenir plus proactif et qu'il facilitera la diffusion du message. Il collabore également avec la Sûreté du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal afin de perturber les activités des sites illégaux qu'il a trouvés.

«Nous avons tous nos priorités, des ressources limitées et des journées de huit heures… c'est très exigeant, poursuit Demers. Cependant, avec un phénomène mondial comme Internet, nous avons besoin d'une nouvelle approche afin de mieux protéger les Canadiens.»

— Sigrid Forberg

LES FAITS

Une catastrophe naturelle offre souvent aux criminels comme aux gens ordinaires l'occasion idéale de commettre des actes illégaux sous le couvert du désordre et de la confusion. Comme le montrent les faits suivants, ces crimes fortuits, qui vont du pillage à la traite de personnes, coûtent cher à des victimes et à des communautés déjà vulnérables.

LES CRIMES FORTUITS À LA SUITE DE CATASTROPHES NATURELLES

- Après le séisme à l'origine du tsunami qui a frappé le Japon, le Federal Bureau of Investigation (FBI) et le département de la Justice des États-Unis ont créé le National Center for Disaster Fraud (NCDF) pour surveiller les immenses sommes consacrées aux secours après sinistre.
- Le NCDF avait au départ pour vocation de protéger les milliards de dollars recueillis au profit des victimes de l'ouragan Katrina. Dans son rapport quinquennal publié en 2010, il fait état de près de 40000 déclarations de fraude.
- Des chercheurs ont établi un lien entre la situation socioéconomique d'une ville et son taux de cambriolage après un sinistre. Quand l'ouragan Betsy a ravagé la Nouvelle-Orléans en 1965, la population frisait son maximum et l'économie battait son plein. Un mois plus tard, le taux de cambriolage était de 9pour 100000habitants, contre 245,9pour 100000après Katrina.
- Cormac Ó Gráda, du collège universitaire de Dublin, rappelle que la famine de la pomme de terre qui a balayé l'Irlande en 1845 a mené à une hausse des crimes contre les biens de ce genre.
- Dans la vallée du Rift, la plus grande et la plus populeuse des provinces du Kenya, la police voit arriver chaque semaine plus de 200clandestins du Soudan, de l'Éthiopie, de la Tanzanie, de l'Ouganda et de la Somalie, à cause de la sécheresse et de la famine dans ce dernier pays.
- Toutes ces personnes déplacées sont exposées à diverses formes d'exploitation. L'Organisation internationale pour les migrations évalue à plus de 100000le nombre de victimes de traite de personnes qui entrent dans la province côtière du Kenya chaque année.
- Un groupe de femmes au Sri Lanka a eu connaissance de cas où des femmes et des filles avaient été victimes de viols individuels ou collectifs et d'autres brutalités lors d'opérations de sauvetage improvisées et dans des refuges temporaires après le tsunami de 2004 dans l'océan Indien.
- Quand une panne d'électricité a plongé la ville de New York dans l'obscurité en 1977, plus de 2000magasins ont été pillés. Les pertes matérielles ont été évaluées à unmilliard de dollars, si bien que les secteurs les plus touchés étaient admissibles à une aide fédérale.
- Le terme « pillage » ne correspond à aucune infraction prévue dans les codes pénaux américains, sauf dans quelques États où il a été reconnu officiellement en droit.
- Selon le Dr Erik auf der Heide, ancien membre de la section des catastrophes de l'American College of Emergency Physicians, il est rare que les désordres civils et les émeutes qui éclatent aux États-Unis fassent grimper le taux de criminalité. Les actes de pillage sont généralement commis par des gens de l'extérieur plutôt que par des membres de la communauté.
- La hausse de criminalité signalée par la Police nationale d'Haïti après le séisme de 2010 serait, quant à elle, liée à l'évasion de 5136prisonniers, dont quelque 700membres de gangs violents.
- Au cours des huit mois qui ont suivi ce séisme, plus de 7300 garçons et filles ont été transportés clandestinement en République dominicaine, le pays voisin, comparativement à 950en 2009.
- Le séisme de 2011 au Japon a détruit les systèmes de sécurité, déverrouillant la chambre forte d'une coopérative de crédit à Kesennuma et menant à la disparition de 40millions de yens (534395$CAN), situation qui a été découverte et signalée à la police 11jours plus tard.
- Selon le journaliste américain Christopher Beam, l'absence de pillage au Japon après le séisme serait attribuable tant aux efforts de maintien de l'ordre de la police qu'à ceux de la Yakuza, la pègre japonaise.

UNE INITIATIVE QUI PREND DE L'ALTITUDE

UN NOUVEL OUTIL FACILITE LES ENQUÊTES

Par Sigrid Forberg

Le passe-temps d'un homme est devenu un outil inestimable pour certaines enquêtes policières.

Plusieurs services de police canadiens, y compris la GRC en Saskatchewan et en Colombie-Britannique et la Police provinciale de l'Ontario (OPP), se servent maintenant de véhicules aériens sans pilote (UAV) pour accélérer leurs enquêtes.

Le gend. Marc Sharpe du Groupe de l'identité judiciaire de l'OPP à Kenora se passionne pour les modèles réduits d'aéronefs. En 2007, son passe-temps lui a donné une idée : dans son garage, il a fabriqué un UAV notamment avec du balsa, une tringle à rideaux et de la mousse de polystyrène. Ce nouvel outil a servi à la prise des premières photos aériennes au moyen d'un UAV, utilisées par un tribunal canadien.

Aujourd'hui, le gend. Sharpe s'en remet à des fabricants compétents pour la construction d'UAV, qui demande beaucoup de temps, par exemple à la société canadienne Draganfly Innovations Inc., établie en Saskatchewan, qui crée des plates-formes d'hélicoptères électriques télécommandées, munies de caméras pour la prise de photos ou l'enregistrement d'images vidéo.

L'autonomie des systèmes Draganfly varie, mais Transports Canada exige que l'opérateur se trouve à portée de vue et que l'appareil vole à une altitude maximale de 400 pieds (122 mètres).

Selon Kevin Lauscher, chef des ventes aux services militaires et policiers pour Draganfly Innovations, les UAV ressemblent aux modèles réduits d'aéronefs, mais sont beaucoup plus faciles à utiliser.

« Certains croient qu'un système doit être compliqué, mais dans le cadre d'une simple enquête, on n'a pas besoin de systèmes ultrasophistiqués. Il n'est pas nécessaire de programmer des cartes ou des points de référence dans l'appareil », explique M. Lauscher.

Le gend. Sharpe exploite actuellement quatre plates-formes d'UAV depuis trois bureaux du nord-ouest de l'Ontario. Il estime qu'il s'agit d'un moyen abordable d'obtenir des images aériennes de lieux de crime, qui a d'ailleurs permis à la GRC d'économiser plus de 90 000 $ ces dernières années. Plus besoin de louer des hélicoptères pour prendre des photos de piètre qualité : on peut maintenant obtenir des clichés à haute résolution plus rapidement et facilement.

« Par ailleurs, cette innovation nous a permis de collaborer étroitement avec d'autres services, affirme le gend. Sharpe. Le poste que nous occupons n'importe pas, car nous travaillons tous vers un même objectif. »

Le serg. Dave Domoney, gestionnaire du Programme de reconstitution des collisions de la GRC en Saskatchewan, cherchait une façon de contourner les dépenses liées aux hélicoptères lorsqu'il a lu au sujet de l'initiative du gend. Sharpe.

En décembre 2010, le serg. Domoney a lancé un projet pilote d'un an pour l'essai du X6, l'un des modèles les plus prisés de Draganfly. Depuis, trois autres plates-formes ont été ajoutées, y compris celle fabriquée par Chaos Chopper, une entreprise de la Saskatchewan. Il a aussi dirigé des vols opérationnels pour des travaux d'identité judiciaire, des enquêtes sur des crimes graves, des opérations de recherche et de sauvetage et une équipe de plongeurs.

« Je m'attends à ce que ce programme prenne de l'ampleur de manière exponentielle, affirme le serg. Domoney. Au départ, je ne pensais pas que l'appareil serait aussi utile. Il nous permet de prendre des photos tout à fait spectaculaires. »

En Colombie-Britannique, le cap. Dave Jewers, enquêteur chargé de la reconstitution des collisions à la GRC, a lancé son propre projet pilote en septembre 2010. Vu la nouveauté des initiatives, il a dû surmonter quelques difficultés avant de pouvoir utiliser l'UAV; à l'époque, aucune politique ne régissait l'utilisation d'un tel appareil.

Aujourd'hui, l'UAV vole et s'avère un outil précieux. Le cap. Jewers soutient qu'à Vancouver, les autoroutes sont aménagées de telle façon qu'un accident de la route peut entraîner des bouchons de plusieurs heures. Les photos prises par l'UAV des lieux d'un accident permettent aux policiers de dégager les voies en 45 minutes seulement; il s'agit d'une énorme amélioration pour les navetteurs. De plus, les images soumises aux tribunaux sont meilleures qu'avant.

Le cap. Jewers tente également de trouver des façons dont d'autres équipes peuvent se servir des UAV, notamment les groupes tactiques d'intervention, les spécialistes en identité judiciaire et les équipes antiémeutes. Même des organisations non policières, dont BC Hydro, ont demandé plus d'information sur ces appareils.

Enfin, le cap. Jewers collabore actuellement avec les autres services de police qui se servent d'UAV afin de rédiger un guide destiné aux organismes de partout au pays qui souhaitent mettre en place leurs propres services d'UAV. Le guide devrait être achevé d'ici quelques mois.

« Ce document s'adresse à quiconque désire mettre en place un programme d'UAV, explique le cap. Jewers. D'ici un an, cet appareil connaîtra une popularité phénoménale au pays. Tous les services de police auront entrepris des démarches pour en obtenir un. » ■

Photographie aérienne des lieux d'un accident impliquant des matières dangereuses sur la Transcanadienne près de Kenora, en Ontario .

Grasieuseté du gend.Marc Sharpe

CHASSEUR DE TRÉSORS

UN ANCIEN DU FBI FAIT DE SA PASSION SA PROFESSION

Courtoisie de Robert Wittman

Un tableau de Rembrandt évalué à 35 M$ récupéré par Wittman, à son avis le plus grand exploit de l'Équipe du FBI chargée des crimes contre l'art.

Robert Wittman, qui a mis sur pied au FBI l'équipe chargée des crimes contre l'art, a consacré 20 ans de carrière à la récupération d'œuvres d'art et de biens culturels volés. Aujourd'hui à la retraite, l'auteur du livre Priceless: How I Went Undercover to Rescue the World's Stolen Treasures *et fondateur de la firme privée Robert Wittman, Inc. spécialisée dans la sécurité des œuvres d'art, s'est entretenu avec la journaliste de la* Gazette *Sigrid Forberg des particularités de la criminalité contre les biens culturels.*

D'OÙ VIENT VOTRE INTÉRÊT POUR LA CRIMINALITÉ CONTRE L'ART?

Mes parents étaient antiquaires, alors enfant, j'ai beaucoup appris sur le commerce de l'art. En contexte policier, quand on parle de criminalité contre l'art, on ne s'intéresse ni à l'histoire de l'art, ni au folklore, mais au commerce de l'art. Dans ce domaine, l'efficacité de l'enquêteur appelle la connaissance des particularités de ce marché.

QUE DOIT-IL SAVOIR, ALORS?

Il doit savoir comment se conclut un marché pour une œuvre d'art. Le marché de l'art ne ressemble à aucun autre marché, où que ce soit dans le monde. Aux États-Unis seulement, c'est un marché de 80 milliards de dollars par année qui n'est assujetti à aucune réglementation. N'importe quel autre marché de cette envergure est réglementé et supervisé par des organismes, des commissions, des agences gouvernementales. Mais dans le marché de l'art, c'est la loi du plus fort. À l'acheteur d'être vigilant.

À QUEL MARCHÉ RÉGLEMENTÉ POURRIEZ-VOUS COMPARER CELUI DE L'ART?

Pensons à l'immobilier. Vous pouvez dépenser des millions pour acheter une propriété, et plusieurs organes s'en mêleront – responsables et comités de zonage, de canton, etc. Les ventes aussi sont assujetties à des lois. Mais en matière d'art, il n'existe rien de cela. Et pourtant les mêmes 20 millions peuvent vous procurer, selon votre intérêt, une propriété ou un Renoir.

Je ne fais pas de critique. Je crois que la plupart des galeries d'art, des connaisseurs et des collectionneurs ne seraient pas chauds à l'idée d'une réglementation. Mais si vous n'avez pas les connaissances voulues en art ou sur la pièce que vous convoitez, vous prêtez le flan à la fraude.

QU'EST-CE QUI DISTINGUE L'ENQUÊTE SUR UN CRIME CONTRE L'ART DES AUTRES FORMES D'ENQUÊTE?

On n'enquête pas sur le vol d'un Monet comme sur le vol d'une Chevrolet. L'enquêteur doit avoir une idée d'où essayera de revendre une pièce le voleur qui ne sait probablement pas exactement ce qu'il a entre les mains. Une œuvre d'art n'est pas comme n'importe quelle autre marchandise de contrebande. Si tu voles une auto, tu l'achemines vers un atelier de démontage.

En vendant les pièces une à une, tu feras plus d'argent que si tu revendais l'auto intacte. Si tu vends de la drogue, tu la coupes et la revends en plus petites quantités dans la rue. Mais une œuvre d'art, tu ne peux pas la couper, ni la démonter, parce qu'elle perdrait sa valeur.

L'œuvre doit demeurer intacte et doit aboutir entière sur un marché de la revente. Et c'est là qu'on récupère une œuvre d'art volée, quand elle émerge sur le marché.

QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE POUR L'INFILTRATION?

Pour faire de l'infiltration dans le marché de l'art, il faut avoir une idée de ce qu'est l'art, il faut savoir comment conclure un marché dans ce domaine, ce qui, je le répète, n'a rien à voir avec l'achat d'un véhicule, d'une arme à feu ou de n'importe quoi d'autre.

En matière d'art, il faut savoir ce qui est en jeu et s'y intéresser. Il faut savoir en parler d'une façon qui vous donne l'air de vous

y connaître.

QU'EST-CE QUI DISTINGUE LES VOLEURS D'ART DES AUTRES CRIMINELS?

Ces criminels sont plus raffinés que les voleurs moyens. Puisque vous parlez de vol, pour les œuvres volées dans des musées ou des galeries, on sait que le voleur y avait un accès privilégié dans environ 88 pour cent des cas. Je ne dis pas qu'il s'agit toujours d'employés, il peut aussi s'agir d'experts qui ont eu accès aux collections. Ce sont des gens qui ont les clés du royaume qui dérobent les musées.Mais quand on parle de criminalité contre l'art, le vrai fléau n'est pas tant le vol que la fabrication, la fraude et les faux.

QUEL EST D'APRÈS VOUS LE MYTHE LE PLUS RÉPANDU DANS LA POPULATION AU SUJET DE CETTE FORME DE CRIMINALITÉ?

Les gens s'imaginent que c'est payant. Ils voient des films comme Thomas Crowne ou Traquenard où le vol est rendu attrayant et sexy. Mais en réalité, les gens qui volent des œuvres d'art sont habituellement des voleurs ordinaires qui essaient de faire de l'argent sans avoir la moindre idée de ce qu'ils ont volé. Et j'ai vu des pièces détruites au fil des ans, des pertes irréparables. J'estime que nous avons le devoir de préserver ces œuvres pour nos enfants et nos petits-enfants. Ces pièces ont traversé les siècles et ont été protégées pour nous, alors nous devons à notre tour les protéger pour eux.

QUE PENSEZ-VOUS DES EFFORTS NORD-AMÉRICAINS POUR LUTTER CONTRE CES CRIMES PAR RAPPORT À AILLEURS?

Je crois qu'en matière de prévention, les efforts sont plus avancés en Amérique du Nord que n'importe où ailleurs — nos musées sont dotés de mesures de sécurité intégrées et de pointe, ce qui permet d'empêcher le vol avant qu'il ne soit commis. Mais en matière d'enquête, nous faisons moins bonne figure que nos collègues européens, parce qu'aux États-Unis, et au Canada, nous avons peu d'enquêteurs spécialisés. Regardez ailleurs. En Italie, on compte trois brigades de Carabinieri, soit 300 policiers. En Espagne, il y a deux pleines escouades et en France, l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels compte 32 membres, juste dans Paris. Aux États-Unis, on occupe 40 pour cent du marché de l'art chaque année, mais il faut se compter chanceux si l'on a 13 spécialistes à temps partiel affectés aux enquêtes sur les crimes contre l'art.

Wittman et l'un des originaux de la Déclaration des droits des É.-U. récupéré en 2003, après une disparition de plus de cent ans.

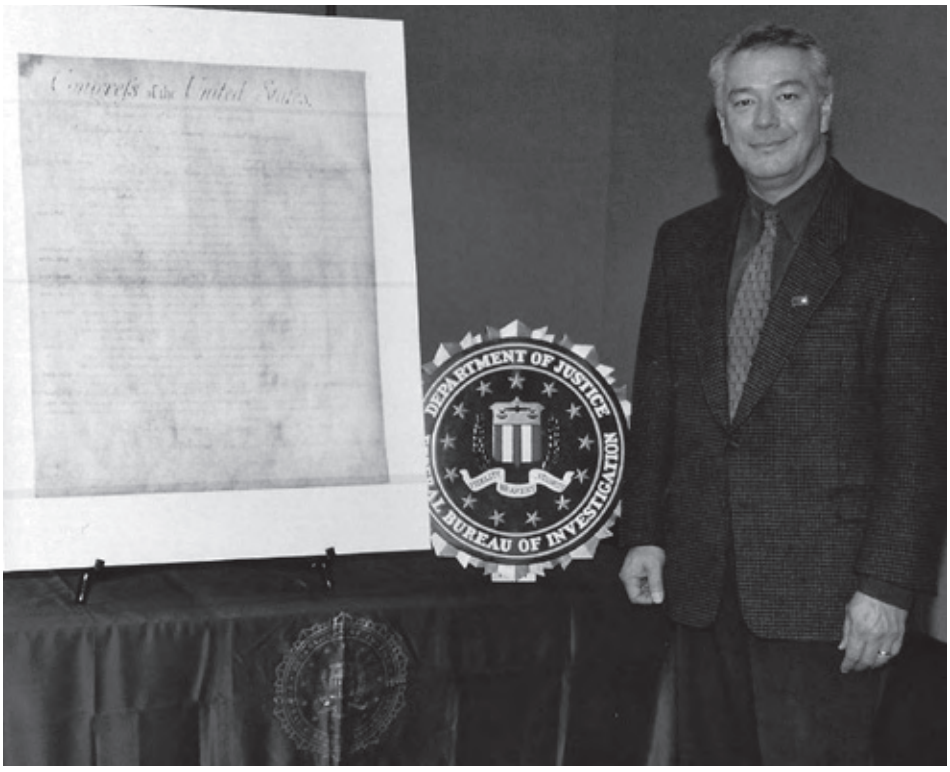

Courtoisie de Robert Wittman

COMMENT LES DIRIGEANTS DEVRAIENT-ILS SOUTENIR DE TELLES ÉQUIPES?

Eh bien, on a toujours besoin de financement soutenu pour les enquêtes, quelles qu'elles soient. Je crois que les ministères et les organismes, pour la plupart, soutiennent les enquêtes sur les œuvres d'art volées pour la valeur que leur procure leur récupération en termes de relations publiques. Et je crois que ce domaine fascine la population qui souhaite voir les biens culturels récupérés.

QUI SONT LES VICTIMES DES CRIMES CONTRE L'ART?

Vous et moi. Prenez le Rembrandt qui avait été volé à la pointe du fusil en 2000 au musée national de Suède. Trois pays – les États-Unis, le Danemark et la Suède – ont collaboré pour récupérer ce petit tableau. Il faut bien comprendre pourquoi. Comme je l'ai dit, s'il s'était agi d'une Chevrolet, l'intérêt n'aurait pas été le même. Mais il s'agissait d'un Rembrandt de 1630, le seul autoportrait qu'il ait jamais fait sur cuivre. Pour la Suède, c'était une priorité nationale. Peu d'articles susciteraient un tel intérêt. Mais les œuvres d'art, oui. Et d'après moi, c'est que l'art nous appartient à tous – pas seulement au musée de Suède, mais au monde entier – parce que c'est un élément des biens culturels qui appartiennent à la civilisation.

DE TOUTE VOTRE CARRIÈRE, QUEL A ÉTÉ LE DOSSIER DONT VOUS ÊTES LE PLUS FIER?

J'ai récupéré des biens culturels totalisant plus de 300 millions de dollars, et je peux vous dire que chaque dossier est spécial. Chaque fois qu'on est entraîné dans un dossier – qu'il s'agisse d'un des drapeaux qui ont flotté sur un champ de bataille pendant la Guerre de Sécession ou d'un tableau de Rembrandt ou de Norman Rockwell – la valeur monétaire fluctue, mais la valeur culturelle est toujours importante. Par exemple, prenons un drapeau de la Guerre de Sécession dont je viens de parler. Un de ces drapeaux vaut environ 35 000 $, ce qui est peu à comparer aux 35 millions de dollars du Rembrandt. Mais songez aux cinq hommes qui ont été tués en portant ce drapeau, et la valeur culturelle atteint un autre niveau. Tous les dossiers sont spéciaux, parce qu'il s'agit de récupérer des éléments de l'histoire de l'homme et de la civilisation et ça, ça ne se remplace pas. ■

RÉCENTES ÉTUDES POLICIÈRES

Les extraits suivants d'études récentes en matière de justice et d'application de la loi reflètent les vues et les opinions des auteurs, mais pas nécessairement celles de leur organisation d'attache. Pour consulter les rapports intégraux, veuillez visiter le site Web indiqué à la fin de chaque résumé.

GENERATIONAL WANTS VS. NEEDS: THE IMPACT ON CANADIAN POLICE SERVICE EMPLOYEES' JOB SATISFACTION

(EN ANGLAIS SEULEMENT)

Par Eli Sopow, Ph. D., directeur de l'Amélioration continue, Division E, Gendarmerie royale du Canada

La satisfaction professionnelle est de plus en plus considérée comme présentant un lien important avec le bien-être, le niveau de confiance, la productivité et la motivation générale des employés, et aussi comme un facteur qui contribue à l'excellence du service à la clientèle.

Les professionnels en ressources humaines se heurtent aujourd'hui à des problèmes de recrutement et de maintien en poste, car les notions de compétence et de comportement en milieu de travail évoluent, et les attentes des employés dépassent parfois leurs droits.

Ces problèmes sont particulièrement criants dans le milieu policier, qui figure parmi les plus exigeants et les plus dangereux.

L'étude, qui portait sur les services offerts par la GRC en Saskatchewan, visait à déterminer comment les employés faisant partie de la génération Y (19 à 30 ans), de la génération X (31 à 45 ans) et des baby boomers (46 à 60 ans et plus) perçoivent l'importance et l'effet de certains facteurs clés présents dans leur milieu de travail et comment ces facteurs influent sur la satisfaction professionnelle.

Le commandant divisionnaire de la GRC en Saskatchewan a invité l'ensemble des 1 852 employés dans cette province à participer à un sondage en ligne dont les résultats, protégés par mot de passe, pourraient seulement être consultés par le chercheur.

Le sondage comportait neuf questions conçues en fonction de plusieurs instruments courants de mesure de la satisfaction professionnelle et de la motivation des employés.

Le taux de réponse a atteint 32 %, ce qui est jugé représentatif de l'ensemble de l'effectif.

Les employés des trois groupes générationnels ont retenu les mêmes éléments à titre de facteurs cruciaux, soit l'équité, la responsabilisation et le respect, mais ils n'y ont pas tous attribué la même importance.

L'étude a révélé que les baby boomers accordent plus de poids à ces facteurs que les employés des générations X et Y, peut-être parce qu'ils prennent leur travail plus au sérieux que les jeunes employés ou qu'ils s'investissent davantage dans leur carrière.

Les résultats du sondage offrent de belles pistes pour la gestion d'effectifs multigénérationnels et bousculent les idées reçues sur les besoins et les attitudes de la génération Y.

Ils démentent également les stéréotypes universels qui tendent à imprégner les attitudes ainsi que les politiques et les processus de ressources humaines à l'égard des personnes tombant sous les étiquettes « génération X », « génération Y » et « baby boomers ».

Les besoins particuliers des employés varient peu d'une génération à l'autre, ce qui porte à croire que les initiatives ayant pour but d'accroître leur motivation devraient cibler tous les groupes d'âge sans distinction. En fait, contrairement à la croyance populaire, les baby boomers sont peut-être les plus exigeants de tous.

POUR CONSULTER LE RAPPORT INTÉGRAL :
POLICECOUNCIL.CA

STRESS, BURNOUT, AND HEALTH

(EN ANGLAIS SEULEMENT)

Par William P. McCarty, Wesley Skogan, Dennis Rosenbaum, Susan Harnett et Amie Schuck, chercheurs de la National Police Research Platform

La recherche montre que les dangers du métier, la bureaucratie organisationnelle et la nécessité de devoir compter sur ses collègues peuvent tous contribuer au stress du policier.

Le soutien est essentiel, car les policiers dépendent les uns des autres pour se protéger.

À court terme, le stress et le surmenage peuvent entraîner des maladies, des sautes d'humeur, la consommation d'alcool et la perturbation du sommeil. À long terme, ils peuvent même causer des maladies cardiovasculaires et des troubles psychologiques.

Une augmentation du stress peut non seulement nuire aux policiers et à leurs relations, mais aussi faire grimper le nombre de plaintes du public et le taux de roulement du personnel.

C'est pourquoi il s'agit d'un sujet d'étude prioritaire pour la National Police Research Platform, qui a mis au point un sondage en ligne de 55 questions à l'intention des agents de plusieurs corps policiers de diverses tailles afin de recueillir de l'information sur le stress et ses facteurs, le surmenage, la santé et les éléments démographiques pertinents.

Ce sondage a mesuré les signes physiques du stress et du surmenage — épuisement physique ou émotionnel découlant habituellement d'un stress prolongé —, ainsi que la santé générale des participants.

Il a aussi porté sur la gravité de divers facteurs de stress auxquels sont exposés les policiers, comme le danger physique, la bureaucratie et les besoins de soutien et de confiance entre pairs.

En décembre 2010, 11 organismes avaient participé au sondage, et le taux de réponse moyen s'élevait à 59 %.

Pour les besoins de l'analyse, les organismes participants ont été classés selon leur taille. Trois se trouvaient dans une grande ville ou un grand comté, et les huit autres, dans de petites municipalités. Les agents des grands services de police souffraient beaucoup moins de surmenage et étaient en meilleure santé que ceux des services de taille plus modeste.

Les différences au chapitre du stress physique n'étaient pas statistiquement appréciables, mais les agents des petits corps policiers en faisaient davantage mention que les autres.

C'est peut-être parce que plus de 30 % de ces agents citent un manque de confiance entre collègues, ce qui est beaucoup plus élevé que chez les membres de grands corps policiers.

On a par ailleurs constaté un écart important entre les petits et les grands corps policiers au moment de comparer les facteurs de stress liés à la perception du superviseur

et du danger. Les agents des petits services avaient l'impression d'avoir moins de soutien de leur superviseur et avaient une perception accrue du danger.

À l'avenir, on pourrait se pencher sur la perception des moyens disponibles pour réduire le stress (ressources humaines, conditionnement physique, etc.) et sur les raisons d'y recourir.

Les études ultérieures devraient aussi continuer de porter sur le rapport entre la taille de l'organisme participant et les résultats obtenus pour les facteurs mesurés. Une recherche qualitative sous forme d'entrevues à questions ouvertes pourrait s'avérer utile à cet égard.

La National Police Research Platform cherche à enrichir les pratiques et le savoir policiers.

POUR CONSULTER LE RAPPORT INTÉGRAL :
NATIONALPOLICERESEARCH.ORG

MISPERCEPTIONS ABOUT CHILD SEX OFFENDERS

(EN ANGLAIS SEULEMENT)

Par Kelly Richards, analyste rechercheuse principale en matière de criminalité et de populations, Australian Institute of Criminology

Ce rapport analyse cinq fausses perceptions courantes à l'égard des agresseurs sexuels d'enfants.

TOUS LES AGRESSEURS SEXUELS D'ENFANTS SONT DES PÉDOPHILES.

Les termes « pédophile » et « agresseur sexuel d'enfants » s'emploient souvent de façon interchangeable, mais ils n'ont pas le même sens. Tous les agresseurs sexuels d'enfants ne sont pas pédophiles, et tous les pédophiles n'agressent pas des enfants.

Le pédophile ressent une attirance sexuelle envers les enfants, mais n'y donne pas forcément suite. Quant à l'agresseur sexuel d'enfants, il peut choisir ses victimes pour des raisons de circonstance plutôt que sous l'effet d'un désir sexuel excité uniquement par les enfants.

LES AGRESSEURS SEXUELS D'ENFANTS CIBLENT DES INCONNUS.

GRC

Une étude récente offre des pistes pour la gestion des effectifs multigénérationnels de la GRC.

La plupart des agressions sur un enfant de moins de 15 ans sont commises par le père ou le beau-père, un autre parent de sexe masculin, un ami de la famille, une connaissance, un voisin ou une autre personne connue.

Il est prouvé que dans la vaste majorité des cas, l'enfant connaît son agresseur. Cependant, le taux d'agression par un inconnu est beaucoup plus élevé chez les garçons que chez les filles.

TOUS LES AGRESSEURS SEXUELS D'ENFANTS ONT EUX-MÊMES ÉTÉ AGRESSÉS SEXUELLEMENT.

La recherche montre que la majorité des personnes qui ont été agressées sexuellement dans leur enfance ne deviennent pas des agresseurs plus tard.

Divers facteurs peuvent entrer en jeu à cet égard, y compris le sexe de l'enfant, ainsi que le fait d'avoir été victime de maltraitance ou de négligence physique ou psychologique, ou d'avoir été exposé à des actes de violence familiale ou à des images pornographiques dès un jeune âge.

LES AGRESSEURS SEXUELS D'ENFANTS PRÉSENTENT UN TAUX DE RÉCIDIVE ÉLEVÉ.

Il est difficile de mesurer la récidive chez les agresseurs sexuels. Dans la plupart des études, une récidive correspond à une condamnation pour une nouvelle infraction. Comme le taux de signalement est faible et le taux d'attrition, élevé, l'estimation ainsi obtenue tend à être basse. Et plus la période d'évaluation est longue, plus le taux de récidive risque d'être élevé.

D'autre part, les agresseurs qui s'en prennent à un enfant dans leur propre famille n'ont accès qu'à un petit nombre de victimes, ce qui limite les possibilités de récidive. Par contre, chez les personnes qui ciblent des garçons à l'extérieur de leur famille, le risque de récidive à long terme est beaucoup plus élevé que chez celles qui ciblent des filles ou des membres de leur famille.

LORSQU'UN AGRESSEUR FINIT PAR ÊTRE PINCÉ, IL A DÉJÀ FAIT DES CENTAINES DE VICTIMES.

Les agresseurs sexuels d'enfants n'ont pas tous le même profil. Une étude a relevé d'importantes différences entre les auteurs d'actes d'inceste et les autres agresseurs d'enfants.

Les personnes qui pratiquent l'inceste commettent un nombre très élevé d'agressions par victime comparativement aux autres agresseurs sexuels.

Il est donc peu probable que les agresseurs sexuels d'enfants fassent en moyenne des centaines de victimes avant d'être repérés.

CONCLUSION

Pour prévenir et réprimer efficacement l'exploitation sexuelle d'enfants, il est essentiel de bien comprendre les agresseurs qui s'y livrent, notamment dans l'appareil de justice pénale et les milieux connexes, où divers mécanismes et professionnels sont en place pour composer avec cette catégorie de délinquants.

POUR CONSULTER LE RAPPORT INTÉGRAL :
AIC.GOV.AU

LES MÉDIAS SOCIAUX EN EFFERVESCENCE

LE RECOURS À FACEBOOK ET TWITTER LORS DES INONDATIONS DU QUEENSLAND

Par Tim Larkin, Médias et affaires publiques, Service de police du Queensland

Chaque événement marquant dans l'histoire du monde suscite chez le public une soif d'information inépuisable que la technologie permet désormais d'étancher.

À l'époque de la Seconde Guerre mondiale, il fallait attendre une semaine pour voir les dernières nouvelles au cinéma. La télévision est venue éliminer cette attente en permettant la diffusion quotidienne des actualités directement aux foyers. Et voici qu'Internet nous offre maintenant les nouvelles du monde entier presque instantanément.

Cette réalité n'a pas échappé au Service de police du Queensland (SPQ) lors des vastes inondations qui ont ravagé 90 % de cet État australien au début de 2011.

Le Queensland occupe plus de 1,7 million de kilomètres carrés — une superficie plus grande que celle du Québec — et compte près de 5 millions d'habitants. C'est l'État le plus décentralisé de l'Australie.

Kym Charlton, directrice administrative de l'équipe médias et affaires publiques du SPQ, a reconnu l'importance de tenir la population au courant de la situation. Une stratégie trop axée sur les médias grand public risquait d'empêcher la communication d'importantes informations aux gens qui en avaient besoin.

« L'essentiel était de sauver des vies, et la meilleure façon de le faire était d'afficher les dernières nouvelles dans nos comptes Facebook et Twitter dès que nous les recevions », explique-t-elle.

Le SPQ n'était présent dans les médias sociaux que depuis six mois quand les inondations ont frappé.

D'autres événements récents, comme les attentats terroristes à Mumbai, avaient fait ressortir le besoin d'assurer une présence policière visible en ligne.

Les médias sociaux avaient joué un rôle prépondérant dans les premières heures de couverture des attentats, mais l'absence de sources reconnues d'informations fiables s'était cruellement fait sentir pendant cette période cruciale.

Quand des autorités aux prises avec un incident critique ne prennent pas les devants sur la scène virtuelle, elles sont exclues du cycle des nouvelles et se voient obligées de réagir aux reportages au lieu d'influencer elles-mêmes l'opinion publique.

Le sous-commissaire Ian Stewart — qui coordonnerait les mesures d'urgence à l'échelle de l'État lors des inondations et des cyclones de l'été suivant — a saisi les risques qu'il y avait à bouder les médias sociaux. Il en a donc approuvé l'essai, le temps que soit élaborée une politique interne sur leur utilisation.

Quand le SPQ a créé ses comptes Facebook et Twitter, il s'attendait bien à ce que les avantages de cette démarche l'emportent sur les inconvénients, mais il était loin de se douter de l'importance que revêtirait sa décision.

Le 1er novembre, le SPQ a été désigné

À mesure que s'étendaient les inondations, le nombre d'internautes qui consultaient assidûment la page Facebook du SPQ est passé d'environ 6000 au début de décembre à 18000 un mois plus tard, pour atteindre 165000 le 11janvier.

Service de police du Queensland

comme principal responsable des mesures d'urgence en vertu d'une nouvelle loi sur la gestion des catastrophes. En décembre, la Niña faisait déjà des siennes dans l'océan Pacifique, déclenchant une série de phénomènes météorologiques qui accableraient le Queensland jusqu'au début d'avril.

Le cyclone Tasha, une tempête de catégorie 1, a atteint le centre du Queensland la veille de Noël, apportant des pluies torrentielles.

À mesure que les inondations gagnaient du terrain, le nombre d'internautes qui consultaient assidûment la page Facebook du SPQ s'est mis à grimper, passant d'environ 6 000 au début de décembre à 18 000 au début de janvier.

Des automobilistes piégés par les eaux utilisaient leur téléphone intelligent pour écouter des conférences de presse, transmettre de l'information et se tenir au courant de la situation.

La crise a atteint son point culminant le 10 janvier.

Une supercellule a déversé des pluies diluviennes sur la ville de Toowoomba, perchée sur la cordillère australienne, à 125 km à l'ouest de la capitale, Brisbane.

Ce qui s'est produit ensuite a été qualifié de tsunami terrestre. Deux ruisseaux qui traversent Toowoomba sont sortis de leur lit pour envahir le centre-ville, emportant les voitures et détruisant les commerces et les résidences sur leur passage.

Une mère et son jeune fils ont péri, balayés de leur voiture en panne avant que les services d'urgence ne puissent les secourir.

La tempête a continué de pousser ses violentes pluies vers l'est jusque dans la vallée de Lockyer, sur laquelle s'est déferlé un mur d'eau d'une hauteur de quatre mètres.

Le déluge a également surchargé le bassin de drainage de grandes rivières sillonnant certaines des zones les plus populeuses du sud-est du Queensland.

Dix-huit personnes ont perdu la vie en l'espace de quatre heures. Certains villages, dont celui de Grantham, ont été complètement détruits. Trois personnes manquent toujours à l'appel. Jamais un désastre n'a fait autant de victimes au Queensland.

L'IMPORTANCE DE RESTER BRANCHÉ

L'achalandage de la page Facebook du SPQ a monté en flèche devant l'ampleur de la destruction et la menace imminente qui pesait sur Brisbane, troisième ville au pays.

Dans les 24 heures suivant l'inondation de Toowoomba et de la vallée de Lockyer, le nombre d'internautes suivant le SPQ sur Facebook est passé à 165 000, et le nombre d'articles lus a atteint le chiffre record de 39 millions, soit 450 clics par seconde.

Les habitants du Queensland et leurs proches dans le monde entier se sont tournés vers la page Facebook du SPQ, devenue de facto une plaque tournante d'information.

Les stations de radio et de télévision y renvoyaient les auditeurs en quête d'une source officielle d'information sur la catastrophe. Le SPQ y affichait entre autres des articles tirés de sites gouvernementaux surachalandés pour atténuer la congestion.

Tous les points de presse du State Disaster Coordination Centre ont été diffusés en direct et archivés sur YouTube, pour que la population puisse s'informer directement auprès des autorités responsables des mesures d'intervention et de rétablissement.

La situation évoluait rapidement, et les gens cherchaient par précaution à se tenir au courant de ce qui se passait. Dès que le SPQ recevait une mise à jour, son équipe des affaires publiques l'affichait sur Internet.

« Nous communiquions en direct sur Twitter lors des breffages et des conférences de presse, ce qui a permis au public de recevoir instantanément toute l'information, plutôt que seulement les faits relatés par les médias », précise Kym Charlton.

Ces échanges avec la population ont joué un rôle crucial. Le SPQ pouvait répondre directement aux inquiétudes exprimées sur Facebook, et le public pouvait lui faire des mises à jour sur la situation dans certains secteurs.

Six mois plus tôt, il aurait été impossible de recevoir un tel volume d'information et de le transmettre aux agents sur le terrain en temps réel.

ÉTOUFFER LES RUMEURS

Si les médias sociaux aident à faire circuler les informations légitimes, ils propagent aussi des rumeurs. Les tweets au sujet de transports publics paralysés, de barrages effondrés et de morgues remplies de corps non identifiés semaient la peur.

Pour renverser la vapeur, l'équipe médias du SPQ a utilisé le mot-clé mythbuster précédé d'un dièse sur Twitter et Facebook pour corriger rapidement et officiellement les perceptions erronées et étouffer les rumeurs sans fondement.

C'est peut-être l'utilisation la plus astucieuse qui ait été faite des médias sociaux pendant la crise. Le public était reconnaissant de recevoir des informations exactes de la part d'une source qu'il savait digne de confiance.

L'équipe des affaires publiques du SPQ est peu nombreuse. Son groupe médias et projets compte environ 25 employés, dont un seul spécialiste des médias numériques.

Elle a dû étirer ses ressources au maximum, avec le surplus de travail que créait la surveillance des médias sociaux, sans compter l'affectation de plusieurs employés à divers points chauds un peu partout dans l'État. Elle a toutefois reçu un soutien inestimable de ses homologues dans divers ministères gouvernementaux et corps policiers. Deux stagiaires ont aussi mis de côté leur vie privée pendant plusieurs semaines pour aider à gérer les communications virtuelles.

Les efforts de l'équipe médias du SPQ lui ont valu plusieurs distinctions honorifiques au cours de l'année, dont le prix de la sécurité publique de 2011 de l'APCO, l'Australian Safer Communities State Government Award de 2011 et l'Australian Government Excellence in eGovernment Award de 2011.

TOURNER LA PAGE

Maintenant que la crise est passée, l'équipe médias du SPQ se tourne vers l'avenir.

Ses efforts pendant la catastrophe ont grandement contribué à persuader les sceptiques des avantages que procurent les médias sociaux au gouvernement et ont incité de nombreux organismes à lui emboîter le pas.

Dans une optique prospective, le SPQ travaille à la création d'un site Web baptisé « QLD Alert », qui permettra de regrouper toute l'information cruciale diffusée par les divers organismes gouvernementaux du Queensland qui utilisent maintenant les médias sociaux. Ainsi, le public pourra s'informer plus facilement.

« Les milliers de commentaires positifs affichés dans les médias sociaux par des citoyens reconnaissants pendant la crise montrent à quel point la communauté valorise le travail que font les agents du SPQ dans des conditions périlleuses », souligne Kym Charlton.

« S'il est impossible de prouver que le travail de l'équipe médias du SPQ a contribué à sauver des vies, nous espérons au moins avoir facilité le travail des agents sur le terrain en renseignant et en calmant les personnes touchées par le désastre. » ■

UN NOUVEAU LOGICIEL VIENT SOULAGER LES ENQUÊTEURS

TRI ACCÉLÉRÉ DES IMAGES D'ENFANTS VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE

By Mallory Procunier

Fidèle à sa responsabilité sociale, la société Microsoft veut aider la police à faire le tri des images d'enfants victimes d'exploitation sexuelle.

Le Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités (CCPEDE) a récemment obtenu un permis pour l'utilisation du logiciel PhotoDNA de Microsoft, qui permet aux enquêteurs judiciaires de récupérer instantanément les images semblables versées au Système d'analyse contre la pornographie juvénile (CETS) et de les catégoriser en fonction de leur apparence, plutôt qu'en fonction des données brutes contenues dans le fichier numérique.

Cela accroîtra énormément l'efficience du processus de tri, puisque l'épluchage de milliers d'images de victimes d'exploitation sexuelle à la recherche de photos d'un même enfant peut être éprouvant sur le plan émotif. Il pourrait aussi en résulter une réduction du délai nécessaire pour trouver les victimes.

UNE AMÉLIORATION APPRÉCIABLE

Le logiciel PhotoDNA attribue à chaque photo numérique une « valeur de hachage » calculée en fonction de ses caractéristiques visuelles.

Cette signature unique – une valeur mathématique fondée entre autres sur les couleurs qui composent la photo – est ensuite comparée à celles d'autres images. Ainsi, la police peut rapidement repérer et regrouper, à l'intérieur d'une vaste base de données comme celles du CETS ou de Facebook, les photos similaires qui présentent une signature identique.

« En appliquant cette technologie aux images que nous saisissons déjà et à nos programmes de catégorisation, nous réaliserons des gains en efficience de 15 à 20 % », estime le serg.-dét. Arnold Guerin, gestionnaire de programme du CCPEDE, qui a été détaché par le Service de police de Saanich, en Colombie-Britannique, pour participer à la mise en œuvre du CETS.

Les technologies actuelles limitent le repérage de photos dans le CETS. Par exemple, dès qu'une image est modifiée ou transmise, sa valeur de hachage change. Il faut alors beaucoup de temps pour trouver toutes les photos d'un même enfant, vu l'impossibilité de tenir compte du fait que deux photos d'apparence identique à l'œil nu puissent présenter des différences numériques.

En alliant les méthodes actuelles à de nouvelles technologies, PhotoDNA comble les lacunes et catégorise les photos en fonction de leur composition visuelle, peu importe le nombre de modifications qui y ont été apportées.

« Les technologies existantes ne permettent pas à elles seules d'optimiser le repérage de victimes, reconnaît le serg.-dét. Guerin. Il faut continuellement se mettre à jour. C'est la réalité des enquêtes dans ce domaine. »

DES RECHERCHES INTÉGRÉES

Présentement, il faut environ 16 heures à un enquêteur pour traiter 100 000 images d'enfants victimes d'exploitation sexuelle.

PhotoDNA réduit ce délai de moitié et permet de consacrer davantage de temps à l'enquête.

« Il peut être pénible de regarder de telles images d'agression à longueur de journée, fait valoir le serg.-dét. Guerin. Le fait d'accélérer le travail en réduisant le nombre de photos à visionner aide à protéger non seulement des enfants canadiens, mais aussi la santé mentale de nos enquêteurs. »

Le logiciel PhotoDNA sera accessible dès mars 2012 aux membres de la GRC et des autres corps policiers municipaux et provinciaux qui utilisent le CETS.

Cet accès restera gratuit pour tous, en vertu de l'engagement de Microsoft à soutenir la lutte contre l'exploitation d'enfants, cause à laquelle la société a déjà consacré plus de 12 M$.

« Microsoft se considère comme une grande entreprise vouée au profit bien sûr, mais tout de même investie du devoir d'aider les policiers qui font usage de ses produits, renchérit Arnold Guerin. Elle dispose d'outils qui peuvent faciliter notre travail. »

Le serg.-dét. Guerin collabore actuellement avec Interpol afin d'incorporer le logiciel PhotoDNA à ses méthodes de travail, de sorte qu'il profite à toute la collectivité policière internationale.

Il encourage aussi les fabricants de logiciels qui collaborent avec des orga-nismes policiers à intégrer PhotoDNA à leurs produits par souci de compatibilité avec le CETS.

« Nous cherchons à mettre le savoir-faire numérique de tous les intervenants au service de la lutte pour repérer et secourir les enfants victimes d'exploitation sexuelle, dit le serg.-dét. Guerin.

Si nous pouvons convaincre nos partenaires partout dans le monde d'utiliser PhotoDNA comme outil de recherche, nous réussirons à établir une norme universelle. » ■

Le logiciel PhotoDNA permet de regrouper les images visuellement semblables dans le CETS pour faciliter la recherche de photos d'un même enfant.